

FÉDÉRER

le **bulletin** des **psychologues** et de la **psychologie**

n° **84**
mai-juin
2016

ÉDITO

Déontologie,
du nouveau sur le front

ARTICLES

La loi santé et puis après...
Les psychologues à Pôle Emploi,
d'où viennent-ils? Où vont-ils?



SOMMAIRE



ÉDITORIAL

*Déontologie, du nouveau sur le front :
les résultats du vote national et la mise en place de la CORELI* **4**

Benoît Schneider

MOT DE LA RÉDACTION

Un peu de repos **5**

Céline Parisot

RÉGIONS

LORRAINE

Formations et jeunes diplômés **6**

AQUITAINE

Conférence et journée d'étude **8**

PACA

Des psychologues, une déontologie : le fondement de notre unité **8**

ASSOCIATIONS

JOURNÉE D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES UNIVERSITAIRES

L'usage du numérique dans les enseignements de psychologie à l'université **10**

ARTICLES



LÉGISLATION

*La loi santé
et puis après...*

Gladys Mondière



TRANSFERT

*Des psychologues
à Pôle emploi :
D'où viennent-ils ?
Où vont-ils ?*

polepsycho.com



ARIMEP

*La démarche
muséale en orientation :*

*Une méthode pour comprendre
ce que nous fabriquons, comme
psychologues, en recourant
aux technologies numériques*

Dominique Hocquard

LES BRÈVES

ÉTUDIANTS & JEUNES DIPLOMÉS

À votre écoute **26**

Inès Pelissier

SPPN

Revalorisation ou reconnaissance ? **26**

Danièle Coste

CODE DE DÉONTOLOGIE

Consultation 2016. Résultats des votes **27**

Benoît Schneider

LES BRÈVES (SUITE)

FENEPSY

Assemblée générale

Juliane Martin

29

JEROME SEYMOUR BRUNER (1915-2016)

« C'est la culture qui donne forme à l'esprit »

Bruno Vivicorsi

30

UNIVERSITÉ

Sélection en Master

FFPP & AEP

31

APPEA

L'évaluation psychologique de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap, janv. 2016

31

ENQUÊTE

École et orphelins

Fondation d'entreprise OCIRP

32



FORMATIONS & CONFÉRENCES

EPEP

Formations fin 2016

33

CONGRÈS

« Interventions en Neuropsychologie : de l'accompagnement à la remédiation » (CNNC2)

35

COLLOQUE

Préparer la nouvelle génération de Psychologues

36

RELIANCE ET TRAVAIL

La prévention des RPS : un travail d'équipe !

37

CONGRÈS

33^e congrès de la Société française de psycho-oncologie

37



LIBRAIRIE

LECTURE

Clinique de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Delphine Bachelier

38

MAGAZINES

Dans les kiosques, été 2016

39



FÉDÉRER

Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Volume n°84 - mai-juin 2016

Directeur de la publication

Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction

Céline Parisot

Comité de rédaction

Jacque Garry,
Gladys Mondière,
Claire Silvestre-Toussaint
Karin Teepe,
Emmanuelle Truong-Minh
Bruno Vivicorsi.

Relecture

Madeleine Le Garff,
Inès Pelissier,
Véronique Griffiths
Marie-Françoise Puget,
Marie-Jeanne Robineau.



Siège social

77, Rue Decaen, Hall 10
75 012 Paris

Bureaux

71, Avenue Édouard Vaillant
92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

Fax : 01 55 20 54 01

E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot

Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io

DÉONTOLOGIE, DU NOUVEAU SUR LE FRONT : LES RÉSULTATS DU VOTE NATIONAL ET LA MISE EN PLACE DE LA CORELI (*)

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Président de la FFPP

Le Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRéDéP) a mis en place il y a quelques mois un vote et une consultation nationale relatifs au devenir de la Déontologie des psychologues.

Attachée à la défense de la déontologie pour l'ensemble de la profession, la FFPP agit sur deux axes. Elle est pleinement actrice de la démarche du GIRéDéP. Au plan politique, elle a été un des artisans essentiels de chacune des étapes de son travail : définition des objectifs politiques, contribution aux groupes de travail. Elle a été très active dans la diffusion de l'information en vue de la consultation de l'ensemble de la communauté des psychologues. Elle fait vivre fonctionnellement la (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP) en la finançant et en l'abritant depuis quinze ans, tout en étant la gardienne farouche du respect de son indépendance.

Les adhérents des organisations du GIRéDéP ont voté, les psychologues hors de ces organisations ont été consultés. Le lecteur trouvera en page 27, les résultats

essentiels de cette procédure. Nous remercions tous les participants pour leur contribution. Ces résultats doivent permettre de nous engager collectivement sur de nouvelles bases.

Pour autant, la FFPP a fait le constat d'un décalage temporel entre les débats inter-organisationnels pour dégager un nouveau modèle de réglementation du code de déontologie et les attentes des générations nouvelles de psychologues et d'usagers confrontés à des réalités de terrain complexes et exigeantes.

La FFPP a donc décidé de progresser en son sein. Elle a élaboré un projet de « traitement » des litiges concernant la déontologie et engageant ses adhérents. Ce projet s'est progressivement finalisé et le Conseil d'Administration Fédéral du 4 juin a décidé de sa mise en œuvre à titre expérimental pendant 2 ans.

Le principe du projet mis en œuvre est le suivant : Plus les psychologues seront responsables au regard de leur déontologie et plus la profession dans son ensemble sera reconnue et respectée. Les adhérents de la FFPP doivent pouvoir s'engager formellement



à respecter la déontologie, faire savoir qu'ils ont pris cet engagement et être accompagnés, s'ils sont mis en cause, dans la compréhension des aspects déontologiques. Le public doit, lui, être au courant des possibilités de saisine lorsqu'il est confronté à une question concernant la déontologie des psychologues. À l'horizon du dispositif, ce sont la protection du public et la défense de la profession que la FFPP souhaite maintenir en équilibre.

La FFPP met ainsi en place la « **Commission de Régulation des Litiges** » (CORELI). Cette instance va pouvoir traiter les conflits entre deux parties au sujet de la déontologie pour les adhérents de la FFPP. Elle rend ses avis à partir du code actualisé de 2012. Elle s'accompagne de deux aspects complémentaires et fondamentaux : l'introduction d'une procédure contradictoire, que la CNCDP n'avait pas, et des mesures concrètes d'accompagnement pour ses adhérents. Celles-ci se déclinent sur deux versants : un soutien (information, conseils, formations, guidance, participation à des groupes d'analyse de pratiques, supervision individuelle) mais aussi un dispositif de sanction en cas de manquement grave à la déontologie.

Sa portée est limitée, elle ne concerne que nos adhérents, mais sa valeur est exemplaire :

- nos adhérents acceptent le risque et les bénéfices de leur responsabilité déontologique ; ils s'engagent vis à vis des usagers en affichant leur appartenance à la FFPP et leur inscription dans le dispositif CORELI ;

- nos adhérents bénéficient d'un dispositif de soutien et d'accompagnement lorsqu'ils sont impliqués dans des questions relatives à leur déontologie ;
- nos adhérents peuvent faire valoir cette démarche en libéral ou devant leur employeur ; c'est-à-dire s'appuyer sur l'avis du collectif associatif et le faire connaître dans les situations conflictuelles ;
- cette expérimentation pourra être mise à profit par la communauté si nous parvenons à progresser avec l'ensemble des organisations associatives et syndicales ;
- ce dispositif n'est pas exclusif des missions et du fonctionnement de la CNCDP, il le complète. Le « plaignant », informé de l'existence des deux instances pour les adhérents de la FFPP, fera le choix de saisine en fonction des compétences respectives de chacune d'elle : avis consultatif « éclairé » ou processus de mise en cause avec procédure contradictoire. La CORELI préserve ainsi totalement la CNCDP en tant que commission indépendante et dont l'existence représente un point d'ancrage identitaire important pour la profession.

**Ensemble à la FFPP,
nous avançons et nous nous engageons
au respect de notre déontologie
devant l'ensemble de la communauté
et des usagers.**

(*) Cet éditorial reprend de larges extraits de l'article paru dans le n°337 du Journal des Psychologues (mai 2016). Dossier « Quelle déontologie pour les psychologues ? » Article B. Schneider : *La CORELI : une voie vers une déontologie responsabilisée*. P. 57. On trouvera dans ce dossier une série de contributions et en particulier un texte « Quelles évolutions pour la déontologie des psychologues en France : propositions du GIRéDéP qui retrace l'histoire et la démarche du GIRéDéP ».

MOT DE LA RÉDACTION

UN PEU DE REPOS

Céline Parisot

Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0
Rédactrice en chef de Fédérer

Le dernier numéro de Fédérer vous arrive enfin. Le stress de la fin de l'année scolaire est derrière nous et je suis heureuse de vous proposer à travers ce bulletin les dernières nouvelles concernant la vie de notre profession. Que vous soyez psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie, l'ensemble des informations que nous mettons à votre disposition peuvent vous intéresser. Le regard de la Fédération et toute son action sont lisibles à travers ces quelques pages.

Continuez à nous envoyer vos informations, vos propositions d'articles ou de brèves à l'adresse celine.parisot@ffpp.net. Si vous n'êtes ni adhérents FFPP, et/ou ni psychologues, vos informations sur vos associations ou manifestations en lien avec notre profession peuvent intéresser les lecteurs. Le comité de rédaction prendra soin de donner priorité aux propositions liées à l'actualité.

Bonnes vacances et bonne lecture à tous.



RÉGIONS

l'actu des coordinations régionales

LORRAINE

FORMATIONS ET JEUNES DIPLÔMÉS

✉ lorraine@ffpp.net
🔗 portail FFPP > Onglet Régions > Lorraine

L'année 2016 se poursuit sous le signe de divers temps d'élaboration ici et là et autour des formations et autres rencontres FFPP. Il s'agira, pour ce second semestre, de proposer aux adhérents, sympathisants et étudiants de fin de cycle des espaces de rencontre.

Nous avons lancé auparavant un appel à communication dans l'optique d'organiser une Journée d'étude cet automne. Nous avons souhaité donner la priorité aux temps de formation, qui sont très demandés et d'autres modalités de rencontres.

22 JUIN 2016 SOIRÉE «FUTURS DIPLÔMÉS»

Forts du succès de notre soirée de novembre, qui proposait des ateliers à destination des jeunes diplômés, nous réitérons l'expérience en proposant cette fois une information sur les parcours possibles en termes d'insertion, les différentes conventions collectives et secteurs d'intervention, le «Que faire en attendant?» etc.



Nous avons conçu également trois ateliers :

- L'aide à l'élaboration du « CV psy » : qu'a-t-il de commun et de différent d'un autre CV ?
- Conseils et préparation à l'entretien d'embauche : les bonnes questions et les «pièges» à éviter.
- La création du réseau : tout un Art ou Science exacte ?

Les étudiants messins souhaitant organiser une rencontre similaire à Metz peuvent nous solliciter par mail : lorraine@ffpp.net

14 SEPTEMBRE 2016 SOIRÉE LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU PSYCHOLOGUE

Question récurrente car essentielle en région et au-delà, les écrits et a fortiori les écrits psychologiques n'ont pas fini de poser question. Bien évidemment, aucune formule magique ne sera trouvée à l'issue de ce temps de discussion – pourquoi pas, d'élaboration commune – entre psychologues respectueux de la déontologie. Mais peut être des réflexes, des « bonnes pratiques », respectueuses, elles, de l'utilisateur, dans ce qu'il a de plus précieux à nos yeux : sa psyché.

Comment concilier nos fondamentaux avec la demande sociale, les éventuelles commandes institutionnelles et les injonctions de toute part, y compris de l'utilisateur lui-même. Comment « rendre compte » sans dévoiler ?

Ces discussions peuvent aboutir, s'il y a demande, à des groupes autour de ces écrits. Nous avons évoqué, il y a peu, à l'occasion de notre soirée

sur la réglementation du Code de Déontologie, l'opportunité de mettre en place des temps de réflexion autour des écrits demandés par la MDPH. Cette rencontre du 14 septembre pourrait être le démarrage d'un « quelque chose »...

Rendez-vous le 14 septembre, de 18h30 à 20h00, Campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy, en salle A104.

FORMATIONS

Voici les formations proposées à l'automne 2016 en Lorraine. Nous rappelons aux adhérents et sympathisants qu'ils peuvent se manifester par mail s'ils souhaitent organiser une formation EPEP en Lorraine.



Pour l'heure, quelques personnes ont émis le désir de délocaliser la formation « **Apport de la neuropsychologie dans l'accompagnement des enfants** » en Lorraine, envoyez-nous un mail

si vous souhaitez également y participer. Dès lors que le nombre de participants est suffisant, nous pourrions mettre en oeuvre son organisation.

« **Les écrits professionnels du psychologue** » **14, 15 & 16 novembre 2016**

L'écrit psychologique peut être conçu comme une trace, indélébile, d'une rencontre, entre le patient, l'usager, le trouble, le symptôme, ses manifestations... et le psychologue. Comment rendre compte, produire du sens en respectant la déontologie, et tout en ayant en tête les questions juridiques, éthiques, institutionnelles et la subjectivité ?

Cette formation est à destination unique des psychologues et dispensée par un psychologue exerçant en institution. Le groupe est limité à 15 personnes.

🔗 Fiche de la formation, renseignements utiles et tarifs sur le site <http://entretiensdelapsychologie.org>



« **Victimes de traumatisme** » **28, 29 et 30 novembre 2016**

Si la prise en charge des personnes victimes de traumatisme est une situation régulièrement rencontrée par le psychologue, elle n'en demeure pas moins délicate à mettre en oeuvre. Ces trois journées aborderont de manière très complète ces aspects.

🔗 Fiche de la formation, renseignements utiles et tarifs sur le site <http://entretiensdelapsychologie.org>

Nous vous attendons très nombreux, au détour de ces grands rendez-vous. Nous avons besoin, plus que jamais, de nourrir la profession des forces vives et cela commence par une mobilisation locale des professionnels impliqués et désireux d'avancer autour de notre référentiel commun : la déontologie.

Nous restons plus que jamais disponibles par mail, lorraine@ffpp.net, sur notre Facebook (tapez FFPP – Coordination régionale Lorraine) et par téléphone, permanence téléphonique les vendredis au 06 34 08 50 70).

N'hésitez pas à consulter l'ensemble du catalogue des formations proposées par la FFPP sur le site des EPEP, <http://entretiensdelapsychologie.org>.

Vous souhaitez organiser une formation intra ? Contactez notre chargé de mission Formation à l'adresse formations@ffpp.net.



AQUITAINE

CONFÉRENCE ET JOURNÉE D'ÉTUDE

✉ aquitaine@ffpp.net
 📍 portail FFPP > Onglet Régions > Aquitaine

ÉCOUTE, ORIENTATION ET PSYCHOTHÉRAPIE AUPRÈS DES ADULTES : LE TRAVAIL DU PSYCHOLOGUE

Le jeudi 5 novembre à 19h30 à la salle de conférence de l'hôpital F. Mitterrand à Pau.

Trois psychologues témoigneront de leur exercice dans leurs champs d'intervention : accompagnement professionnel, handicap, psychiatrie. Cathy Bordis, psychologue du travail au CIBC Sud Aquitain. Catherine Mazereau, psychologue en psychiatrie (Centre Hospitalier des Pyrénées), Patricia Lespade, psychologue clinicienne auprès d'adultes handicapés en Foyer d'hébergement. Merci de prévoir 5 euros de participation.

LE TRAVAIL AUPRÈS DE LA PERSONNE ÂGÉE, PARLONS-EN !

Le 28 janvier 2017, une journée d'étude sous le thème « Le travail auprès de la personne âgée, Parlons-en ! » à l'Institut du Travail Social de Pau. Il s'agira d'aborder la question des difficultés professionnelles spécifiques à la gérontologie, la souffrance que cela engendre pour les acteurs et les « outils » ou voies de progrès que l'on peut mettre en place. Inscription dès à présent.



PACA

DES PSYCHOLOGUES, UNE DÉONTOLOGIE : LE FONDEMENT DE NOTRE UNITÉ

✉ ffpp.paca@gmail.com / pole.provence.ffpp@gmail.com
 📍 portail FFPP > Onglet Régions > pacca

La coordination régionale FFPP PACA vous convie à une journée d'étude

Des psychologues, Une déontologie :
le fondement de notre Unité ?

Le vendredi 28 OCTOBRE 2016 – 9h15 – 17h30
à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

D'une manière générale, la déontologie concerne le cadre d'une pratique professionnelle, elle regroupe les règles de conduites inhérentes à une profession. Pour les psychologues, la déontologie aide à la mise en application de notions fondamentales telles que la responsabilité, la confidentialité, l'autonomie, le respect des droits de la personne etc.

C'est autour de ce thème que la coordination régionale PACA de la FFPP propose une journée d'étude, qui au travers de regards croisés, permettra de rendre compte de l'importance de la déontologie dans les conduites professionnelles des psychologues.

Cette journée est la deuxième proposée par la FFPP-PACA et la première organisée à Avignon. Elle s'adresse à un public de psychologues praticiens, quel que soit leur champ d'exercice, et d'enseignants-chercheurs en psychologie. Au cours de cette journée, la notion de déontologie sera définie au sens large sous plusieurs aspects : historique, philosophique, sociologique, politique et pratique.

L'objectif de cette journée d'étude est bien de réaffirmer les principes déontologiques qui guident la profession des psychologues dans son ensemble, de redéfinir le sens de l'engagement professionnel, de nos missions.

Il s'agit d'un événement dont l'ambition est de rassembler les points de vue autour de ce sujet incontournable, au cœur même du métier de psychologue.

Dans l'esprit d'ouverture et de fédération de la FFPP, nous souhaitons proposer une journée à la fois professionnelle et conviviale, stimulant la réflexion, les échanges et le lien.

Tarifs

- Public : 50 euros
- Adhérents FFPP : 25 euros
- Étudiants et demandeurs d'emploi : 15 euros

Lieu

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
33, Rue Louis Pasteur, 84000 Avignon

Inscriptions

L'inscription à la journée d'étude se fait exclusivement en ligne sur le portail de la FFPP, rubrique « Journées & Colloques ». Deux formulaires sont disponibles :

— Inscriptions individuelles :

http://psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_rsform&formId=9

— Ou avec prise en charge par l'employeur :

http://psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_rsform&formId=10

Retrouvez toutes les informations sur la journée sur le portail FFPP à l'adresse :

http://psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=314

PROGRAMME

Modérateur de la journée : Claire SILVESTRE-TOUSSAINT

9h15-10h : Accueil

10h-10h15 : Ouverture

Karine CAVALIERI, psychologue, présidente de la coordination FFPP PACA, **Benoît SCHNEIDER**, psychologue, professeur de psychologie de l'éducation à l'université de Lorraine (Nancy), président de la FFPP, **Claire SILVESTRE-TOUSSAINT**, psychologue, ex présidente de la CNCDP, membre du bureau fédéral de la FFPP, déléguée du « Pôle Provence » de la coordination FFPP PACA

10h15-11h : *Aspects historiques de la déontologie des psychologues et distinction des termes éthique et déontologie*

Le fidèle et le sage contemplant le ciel étoilé : précisions multidimensionnelles sur la déontologie et l'éthique – **Roland-Ramzi GEADAH**, psychologue et historien, professeur de philosophie morale et de droit médicosocial, directeur du C.I.C.E.R.F

Interaction avec la salle

11-11h30 Pause café

11h30-12h30 : *Aspects sociétaux et juridiques : la déontologie des psychologues en France et en Europe*

Titre à définir – **Anne ANDRONIKOF**, psychologue, professeur des Universités, chargée de mission FFPP "Éthique et déontologie" auprès de l'EFPA/FEAP, ex présidente de la CNCDP

Les psychologues et la Loi – **Marie-Jeanne ROBINEAU**, psychologue, ex formatrice FFPP sur les écrits professionnels, membre de la CNCDP

Éthique, déontologie, pensée réflexive: les pratiques évaluatives génèrent la professionnalisation – **Philippe GABRIEL**, psychopédagogue, enseignant-chercheur, maître de conférences de sciences de l'éducation à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Interaction avec la salle

12h30-14h Pause déjeuner

14h-15h30 : *Aspects pratiques : le code de déontologie des psychologues appliqué aux conduites professionnelles*

Les enjeux de la réglementation du code – **Patrick COHEN**, psychologue, ex président de la CNCDP, ex directeur du Centre Régional d'Interventions Psychologiques (CRIP)

Le psychologue face au dossier patient informatisé – **Gladys MONDIÈRE**, docteur en psychologie, CH Roubaix, membre du bureau fédéral de la FFPP

Déontologie et enjeux institutionnels – **Mélanie CHESTA**, psychologue, chercheuse en sciences humaines et sociales, approche transversale du lien social

Le psychologue peut-il réussir à travailler dans une équipe pluridisciplinaire? – **Candice DEL DEGAN**, juriste, responsable des services d'aide aux victimes du Vaucluse

Interaction avec la salle

15h30-16h Pause / Stands

16h-17h15 Table ronde avec les intervenants : l'avenir de la déontologie

Débat avec le public

17h15-17h30 Clôture de la journée



ASSOCIATIONS

organisations membres de la Fédération

JOURNÉE D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES UNIVERSITAIRES

L'USAGE DU NUMÉRIQUE DANS LES ENSEIGNEMENTS DE PSYCHOLOGIE À L'UNIVERSITÉ

✉ aepu.secretariat@gmail.com
🌐 www.aepu.fr

L'enseignement supérieur est actuellement dans une période de mutation : il accueille de nouveaux publics, la production et l'accès aux savoirs changent, et de nouvelles formes d'apprentissage ainsi que de nouveaux modes d'enseignement voient le jour. Le rôle du numérique dans les enseignements est aujourd'hui incontestable, mais la profusion d'outils numériques rend leur compréhension parfois malaisée et leur utilisation complexe.

L'Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités (AEPU) a souhaité contribuer à la réflexion sur cette question, en organisant le vendredi 10 juin 2016 à l'Université de Lorraine (Campus Lettres et Sciences Humaines à Nancy) une Journée d'Échanges Pédagogiques Universitaires (JÉPU).



Les débats de ces journées, particulièrement riches, ont été initiés par les conférenciers suivants aux apports complémentaires :

- **Ophélie Carreras**, MCF en Psychologie à université Toulouse2 Jean-Jaurès : *un MOOC d'introduction à la psychologie comme outil d'aide à l'orientation*.
- **Jean-Marc Meunier**, Maître de Conférences Paris8 et Institut d'Enseignement à Distance, Vice-président numérique de l'Université Paris 8 : *enseigner à distance, une illustration avec un dispositif d'initiation à la recherche en L3*.
- **Nathalie Deschryver**, Docteur en Sciences de l'éducation, Université de Genève : *le concept de formation hybride*.
- **Samuel Nowakowski**, MCF-HDR en Sciences de l'information et de la communication – chargé de mission TICE UFR SHS Nancy, Université de Lorraine : *dispositifs numériques et innovations pédagogiques, quelques exemples d'applications en SHS*.

Ci-dessous quelques liens qui renvoient aux travaux de ces intervenants. Des données plus complètes relatives à ces journées seront prochainement mises en ligne sur le site de l'AEPU.

O. Carreras

🌐 <https://www.fun-mooc.fr/courses/UT2J/59001/session01/about>

🌐 <http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/les-mooc-d-orientation-pour-deconstruire-les-fantasmes.html>

J.-M. Meunier

🌐 <https://cogninum.hypotheses.org/author/isch>

N. Deschryver

🌐 <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=1757974>

S. Nowakowski

🌐 <http://eduportfolio.org/25721/>

AEPU FFPP Partenaires du colloque « Préparer la nouvelle génération de psychologues : objectifs, méthodes et ressources dans l'Enseignement de la Psychologie. Un débat national ». Paris, 16 et 17 septembre 2016

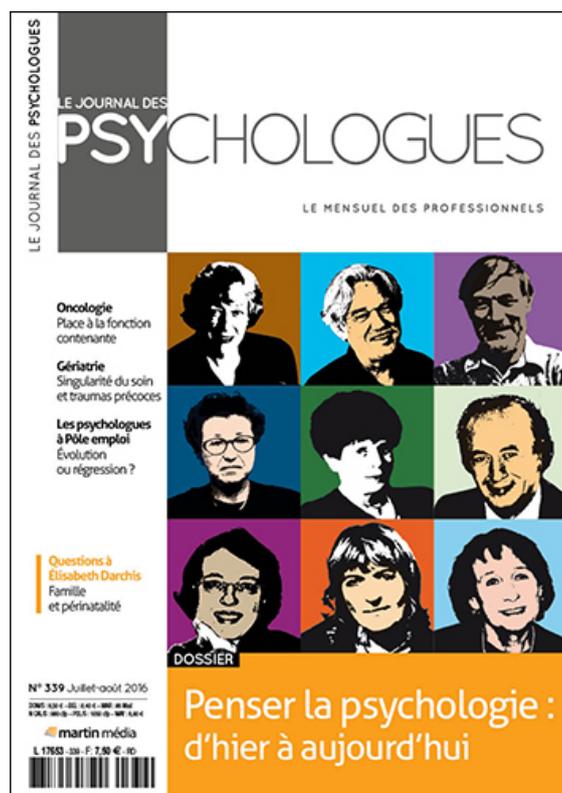
🌐 <http://recherche.psychot-prat.fr/colloque2016/> ✉ colloqueenseignement@psychot-prat.fr



Le Journal des psychologues est né en 1982, initié par quelques psychologues qui ressentaient le besoin de fédérer la profession par une revue émergeant du corps des psychologues ; celle-ci se veut différente des parutions scientifiques, non réductible aux revues de vulgarisation mais apportant néanmoins l'essentiel de l'information indispensable à une profession en mouvement. Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels de la psychologie – psychologues praticiens, universitaires, étudiants, praticiens-chercheurs – ainsi qu'à tous les professionnels concernés dans leur pratique par la dimension psychologique.

Chaque numéro est articulé autour d'un dossier de 40 pages et des articles complémentaires écrits par des praticiens ou des chercheurs sur des thèmes variés et dans tous les champs de la psychologie et les domaines d'exercice des psychologues : la psychologie de l'enfant, le handicap, l'insertion, les addictions, la psychothérapie, la psychanalyse, les neurosciences... On y trouve également un flash sur l'actualité de la profession, une sélection d'ouvrages et de revues scientifiques commentés, une rubrique agenda offrant une visibilité sur les journées d'études et congrès quelles que soient leur orientation théorique et technique...

Le Journal des psychologues est un outil de travail et un lieu original d'expression puisque tout un chacun peut exprimer son point de vue et faire partager son expérience. Il est à la fois source d'informations, lieu d'expression et support de formation et de connaissances. Revue indépendante, il met en exergue la transversalité de la psychologie sans à priori ni sectarisme, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession.



Le Journal des Psychologues sur internet :

<http://www.jdpsychologues.fr/>

Abonnement, archives des articles, librairie...



COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Journée d'étude déontologie
PARIS, 19 NOV. 2016



COMMANDE DEMANDE CONSENTEMENT

- *Questions déontologiques* -

Programme complet, informations pratiques, inscriptions

WWW.CNCDP.FR

Tarifs : Public : 99 euros - Adhérents FFPP : 49 euros - Étudiants : 29 euros

✉ contact@cncdp.fr



Argumentaire

Recevoir une commande institutionnelle, répondre à des demandes de plus en plus variées dans des lieux diversifiés, créer un cadre d'intervention respectant les aspects déontologiques, prendre le temps de l'expliquer à l'utilisateur pour obtenir son consentement, tel est le défi sans cesse renouvelé auquel le psychologue est confronté chaque jour dans sa pratique professionnelle.

Face à l'évolution des demandes institutionnelles et à la diversification des missions, nous proposons aux psychologues une journée de réflexion et d'échanges sur la notion de consentement. Au-delà des aspects juridiques qui feront l'objet d'une intervention spécifique, nous mettrons l'accent sur la nécessaire construction d'un cadre de travail en accord avec notre code de déontologie et ce, quels que soient les personnes que nous recevons et notre lieu d'exercice (champs médico-social, sanitaire, juridique et carcéral, éducatif, de l'entreprise, des nouvelles technologies...). Cette journée sera une nouvelle occasion de débattre au cours de tables rondes, d'analyser et construire ensemble une réflexion en particulier au regard des avis rendus par la Commission.

Programme

⊙ 8h45 :

Accueil des participants

⊙ 9h00-9h15 :

Introduction

Catherine Martin, Présidente de la CNCDP
et **Benoît Schneider**, Président de la FFPP

⊙ 9h15-9h45 :

Respect de la personne : principes de base

Marie-Jeanne Robineau, Membre de la CNCDP

» Questions : 10 mn

⊙ 9h45-10h45 :

*Les devoirs du psychologue : entre libertés et contraintes.
Le point de vue du juriste*

Lina Williatte Pellitteri, Professeur de droit Université Catholique de Lille, Avocat au barreau de Lille

» Questions : 15 mn

PAUSE

⊙ 11h00-11h30 :

*Mission, commande, demande :
et le « consentement » de la/du psychologue ?*

Alain Létuvé, Ex-membre de la CNCDP, Docteur en psychologie, psychologue honoraire des hôpitaux

⊙ 11h30-12h00 :

*Le psychologue et les nouvelles pratiques à distance
(téléphone, internet, webcam...): réflexions et apports déontologiques*

Caroline Alter et **Maria Ouazzani**, Membres de la CNCDP

⊙ 12h00-12h30 : *Discussion*

PAUSE DÉJEUNER

⊙ 14h00-15h00 :

Le consentement : droit nouveau du patient ou imposture ?

Roland Gori, Psychanalyste, Professeur émérite de psychopathologie clinique à l'Université d'Aix-Marseille

» Questions : 15 mn

⊙ 15h15-16h15 : 3 ateliers au choix :

» *Le consentement des parents dans les interventions auprès d'enfants est-il toujours nécessaire ?*

» *Toute transmission écrite suppose-t-elle le consentement de la personne ?*

» *Contraintes et/ou altération du discernement : comment négocier le consentement de la personne ?*

⊙ 16h30-17h00 : *Synthèse des ateliers*

⊙ 17h00-17h15 : *Clôture*

Informations pratiques

Horaires

La journée se déroulera le **19 novembre 2016**, de 8h45 à 17h15.

Lieu

Université Paris Ouest – Nanterre La Défense
200, Avenue de la République, 92000 Nanterre

Modalités d'inscription

La journée d'étude CNCDP 2016 s'inscrit dans une action de formation continue de 1 x 7 heures (actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, selon l'article L. 6313-1 du Code du Travail). L'inscription se fait **exclusivement en ligne** à partir d'un des deux formulaires prévus à cet effet.

Tarifs

99,00 € – Tarif Public

49,00 € – Tarif Adhérent (membres individuels et des organisations de la FFPP)

29,00 € – Tarif Étudiant (sur justificatif)

Inscription individuelle

⊕ par chèque (chèque libellé à l'ordre de la FFPP à envoyer à FFPP «Journée CNCDP 2016» – 71 avenue Édouard Vaillant 92774 Boulogne Billancourt Cedex).

⊕ en ligne par carte bancaire (paiement sécurisé via le site Paypal, aucun compte nécessaire). Ce mode de paiement n'est possible qu'en fin de formulaire.

Inscription avec prise en charge par l'employeur

⊕ par chèque (chèque libellé à l'ordre de la FFPP à envoyer à FFPP «Journée CNCDP 2016» – 71 avenue Édouard Vaillant 92774 Boulogne Billancourt Cedex).

⊕ par virement (RIB sur demande à siege@ffpp.net).

Formulaires d'inscription

Inscription individuelle (public, adhérent FFPP ou étudiant) :

🔗 <http://cncdp.fr/index.php/journees-d-etude-deontologie/je-2016/inscr-ind>

Inscription avec prise en charge de l'employeur

🔗 <http://cncdp.fr/index.php/journees-d-etude-deontologie/je-2016/inscr-empl>

Renseignements

🌐 Site de la CNCDP : WWW.CNCDP.FR (voir rubrique «journées d'étude»)

✉ Voie postale : Fédération Française des Psychologues & de Psychologie, 71, avenue Édouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

☎ Téléphone : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

📠 Fax : 09 81 38 55 17

✉ E-mail : siege@ffpp.net ou contact@cncdp.fr

La CNCDP, commission indépendante est soutenue financièrement depuis sa création par la Fédération française des psychologues et de psychologie. Les modalités d'inscriptions en ligne et le traitement administratif des inscriptions sont assurées par la FFPP.



LÉGISLATION

LA LOI SANTÉ ET PUIS APRÈS...

Gladys Mondière
Psychologue, membre du BF de la FFPP.

La loi de modernisation de notre système de santé, dite loi santé, est publiée le 21 janvier 2016. Les psychologues n'ont jamais autant été attentifs aux navettes parlementaires. Les amendements ont finalement permis l'officialisation de la réintroduction de la dimension psychologique, ainsi écrite :

« Les établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privé assurant, dans les conditions prévues au présent code, en tenant compte de la singularité et des aspects psychologiques des personnes, le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes et mènent des actions de prévention et d'éducation à la santé ».
(art.6111-1).

Pour rappel, en 2009 les sénateurs UMP, Alain Milon et Gilbert Barbier, respectivement médecin et chirurgien, qui ont porté cette suppression, avaient avancé comme argument qu'« il s'agit là d'une indication symbolique qui va de soi et la loi n'a pas vocation à faire de la littérature » et aussi ont « estimé superfétatoire cette disposition... ». La grossièreté du propos n'a d'égal que le mépris qu'ils semblaient porter à notre profession. Néanmoins, cette disposition revêtait pour les psychologues une valeur symbolique majeure pour la reconnaissance de leur travail auprès des usagers du système de soins. Chaque mobilisation en faisait régulièrement le rappel.

Par ailleurs, le projet de psychologie qui s'est élaboré tout au long de l'expérimentation sur la structuration de la profession a trouvé sa place dans le Code de Santé Publique, à l'article L. 6143-2, ainsi modifié par la loi

« Le projet d'établissement définit, notamment sur la base du projet médical, la politique générale de l'établissement. Il prend en compte les objectifs de formation et de recherche définis conjointement avec l'université dans la convention prévue à l'article L. 6142-3 du présent code et à l'article L. 713-4 du code de l'éducation. Il comporte un projet de prise en charge des patients en cohérence avec le projet médical et le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi qu'un projet psychologique et un projet social ».

Enfin, dans le livre II, Lutte contre les maladies mentales, au chapitre 1er du titre 2 sur l'Organisation, intitulé « Politique de santé mentale et organisation de la psychiatrie », l'article L. 3221-1 a ainsi été modifié :

« La politique de santé mentale comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion. »

Ainsi, on peut s'accorder à noter qu'à travers cette loi santé, le psychologue redevient un véritable acteur dans le système de soins aux côtés d'autres professionnels du social et du médical.

Pour autant, rien n'est gagné. En effet, sans décret précisant l'application du projet de psychologie, paradoxalement rien n'obligera les directeurs d'établissement à respecter cet article très généraliste.

L'UNSA a organisé une journée à l'Assemblée Nationale le 1er mars 2016, cf. édito Fédérer n°83, pour débattre sur la place du psychologue clinicien à l'hôpital. Le débat ne fut pas simple. Je reprendrai l'argument de Benoit Schneider, le titre unique ne doit pas être « un supplément d'âme », mais un levier pour renforcer l'identité de notre profession. Dès le lendemain et à plusieurs reprises, les organisations présentes se sont rencontrées pour interpeller la Ministre de la Santé sur les suites à donner à ces articles concernant les psychologues dans la loi santé.

Par ailleurs, les psychologues hospitaliers qui se sont engagés dans l'expérimentation sur la structuration de la profession attendaient de la DGOS une conclusion en fonction des résultats consensuels obtenus. Lors de la réunion à la DGOS de septembre 2015, celle-ci a transmis une synthèse des résultats. En bref, les 12% des établissements qui se sont engagés dans cette expérimentation, soit près de 3.200 psychologues, ont répondu qu'ils étaient favorables à :

- 80% des établissements ont retenu la dénomination « Collège » pour le type de structure
- plus de 70% ont retenu l'élaboration d'un bilan annuel d'activité, le recensement des besoins de prise en charge, l'interface avec les autres professions comme missions du projet de psychologie
- plus de 60% ont déclaré s'être organisés en bureaux ou collectifs, avec des membres élus par leurs pairs
- près de 90% retiennent une relation entre ces bureaux ou collectifs et les psychologues de type « animation » et non hiérarchique.

La DGOS, au début de l'expérimentation, avait spécifié que si rien ne faisait consensus, elle n'imposerait rien... Mais devant autant de propositions consensuelles ?? Et bien, lors d'une réunion avec les organisations syndicales le 7 juin 2016, la DGOS a confirmé que le Ministère de la santé n'avait aucune intention de promulguer un décret concernant la structuration. Autant d'investissement de la profession pour si peu de prise en compte, la déception risque d'être grande.

C'est la raison pour laquelle la FFPP s'est jointe aux organisations syndicales et professionnelles pour interpeller la Ministre afin de demander instamment l'écriture d'un décret.

Encore une fois, affaire à suivre... de très près !!

mploi
mpagner
d'emploi
utements

TRANSFERT

DES PSYCHOLOGUES À PÔLE EMPLOI : D'OÙ VIENNENT-ILS ? OÙ VONT-ILS ?

Cet article vous est proposé par l'association Pôle Psycho (Collectif des psychologues du travail de Pôle Emploi)

 polepsycho.com

La FFPP ouvre les colonnes du Bulletin Fédérer à des psychologues, regroupés en collectifs qui veulent témoigner de leur pratique, de leurs engagements, de leur spécificité. Les psychologues travaillant à Pôle Emploi ont accepté d'évoquer pour l'ensemble de la communauté leur travail et les questions qui animent leurs débats aujourd'hui. La FFPP les en remercie car à travers les échanges, nous avons pu apprécier combien leurs enthousiasmes mais aussi leurs difficultés sont proches de ce que nombre de psychologues vivent sur des terrains professionnels qui auraient pu paraître éloignés.

AU DÉBUT ÉTAIT LE TRANSFERT

La fusion ANPE-ASSEDIC a précédé de quelques années le transfert des psychologues de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes placée sous la tutelle du Ministère du Travail) vers Pôle Emploi (PE). Celui-ci a été rendu obligatoire par la loi du 24 novembre 2009 et se devait de nous garantir à l'identique l'accomplissement des missions d'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi vers la formation. Aujourd'hui, nous sommes 611 psychologues à travailler pour Pôle Emploi.

Ce transfert a pris effet le 1er avril 2010 dans le contexte de la fusion encore récente de l'ANPE-ASSEDIC. Alors que nous venions de l'AFPA, nous arrivions dans une entreprise nouvellement créée, composée presque exclusivement de salariés venant de l'ASSEDIC ou de l'ANPE, porteurs de cultures d'entreprise spécifiques, peu solubles dans le creuset du nouvel établissement public créé dans une certaine précipitation. Notre transfert n'était pas vraiment souhaité par la nouvelle direction de PE.

À l'AFPA, outre la mission première d'assurer l'orientation des demandeurs d'emploi adressés par l'ANPE vers les formations conventionnées de l'AFPA et des autres organismes, nous avons également de nombreuses autres activités allant du bilan de compétences pour les salariés à l'ingénierie de prestations, de l'intervention en formation et en entreprises au suivi d'actions formatives y compris dans les centres pour travailleurs handicapés, de la négociation d'actions à la rédaction de cahiers des charges (en contribuant par exemple à l'élaboration des actions pour les bilans de compétences approfondies), etc.

Au-delà du transfert des personnels, s'est posée la question du transfert des missions : que faire avec les psychologues au sein de PE ? La question se posait bel et bien à la Direction Générale qui, en amont, ne s'était pas trop préoccupée de ce que les psychologues pourraient apporter au sein des structures pour le public. Une piste de réponse a rapidement émergé : celle de la dilution du métier de psychologue dans celui de conseiller. Notre travail, nos missions, nos compétences ne semblaient pas pouvoir être appréhendés autrement qu'en miroir de ceux de conseillers. C'est ainsi que parmi toutes les activités des psychologues AFPA qui avaient été les nôtres, seules les activités « d'orientation vers la formation » ont été retenues.

Il a ainsi fallu, dès le départ, rappeler notre statut de cadres – qui confère des responsabilités dans la conduite des missions et une certaine autonomie de travail – auquel devait par ailleurs correspondre

le maintien de notre salaire. L'accord d'adaptation qui a suivi a permis quelques garanties – et non des moindres – comme l'intégration du Code de déontologie des psychologues à la Convention Collective de PE (Convention Collective Nationale de Pôle Emploi). Par contre, les questions liées aux spécificités de notre métier n'ont pas été concrètement déclinées dans nos conditions de travail. Ainsi, la question de portes fermant des bureaux dédiés, permettant un accueil en toute confidentialité, et en lien avec l'application de ce même Code, a fait l'objet d'un combat. L'obligation de ce cadre protégé s'est imposée comme fondamentale face à ce que nous ressentions comme une négation de notre travail psychologique auprès des demandeurs d'emploi. Les portes devenaient pour nous le symbole de notre combat pour préserver le droit des personnes à s'exprimer en toute sécurité et notamment sans risque de sanction.

DANS LA PRATIQUE, NOTRE MÉTIER : RÉUNIR LES CONDITIONS D'UN ACCUEIL ET D'UNE ALLIANCE

Malgré des difficultés, nous nous efforçons au quotidien d'exercer notre cœur de métier. Nous recevons principalement du public qui nous est adressé par deux réseaux qui orientent les Demandeurs d'Emploi (DE) :

- d'abord, le plus important en nombre, le réseau des conseillers des agences locales d'un territoire donné qui adressent des DE soit en recherche d'une formation ciblée, soit en phase d'élaboration d'un projet professionnel ; le degré de construction du projet pouvant être très variable. Il peut également s'agir d'une demande en lien avec des difficultés ou des « problématiques » perçues par le conseiller mais qu'il n'a pu résoudre, parfois par manque de temps ;
- ensuite les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH) qui, par convention avec PE (comme ce fut le cas avec l'AFPA avec une légitimité beaucoup plus évidente), adressent directement des personnes ayant obtenu une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et qui dans leur dossier ont demandé à bénéficier d'une « orientation professionnelle » tenant compte de leurs problèmes de santé en lien avec le travail. La possibilité est alors ouverte pour un « reclassement professionnel », dans un Centre spécialisé le plus souvent.



Si ces deux « publics » sont de nature différente et ont donc des attentes différentes lorsqu'ils arrivent dans nos bureaux, les personnes qui nous sont adressées n'ont souvent pas manifesté une demande explicite de rencontrer un psychologue. De plus, elles ne sont pas toujours informées du fait qu'il s'agit d'un psychologue qu'elles vont rencontrer. Pour nous, dans de telles situations, notre travail va consister d'abord à créer les conditions d'une alliance relationnelle avec la personne. Il s'agira, à partir de la demande que nous ferons émerger, d'ouvrir un espace de parole libre autour de l'activité professionnelle – de son trop plein comme de son manque-, du vécu que la personne en a, de ses souhaits et de ses projections dans l'avenir, mais aussi des difficultés qu'elle rencontre. Nous mettons en place cet espace de confiance qui va permettre à chacune de ces personnes de faire le point de là où elles en sont, de mieux comprendre leurs investissements personnels au travail, de mieux se repérer et se connaître pour faire des choix dans un univers contraint et incertain, de rechercher – peut-être de trouver – un équilibre entre les réalités d'un environnement socio-économique d'une part et des dimensions personnelles, des intérêts propres, des aspirations, des compétences, des aptitudes, une situation familiale, matérielle... tout aussi réels, d'autre part.

Dans un certain nombre de situations, les personnes acceptent une aide pour être accompagnées dans la réflexion et la mise en œuvre de changements professionnels subis ou choisis, dans la recherche des moyens et des étapes nécessaires à ces changements. En faisant mieux comprendre ce que représente le Travail pour chacun, sa place dans nos vies en termes d'équilibre personnel, en évitant les jugements sur la situation de chômage, en autorisant à faire des choix, en mettant à disposition nos méthodes et outils, nous cherchons à ouvrir l'espace

de parole pour produire du sens et de l'action.

Pour cela, nous pensons qu'il existe plusieurs voies d'écoute et d'accompagnement. Dans le respect de notre déontologie et des personnes, les différentes modalités de conduite d'entretien de même que les différentes méthodologies et approches sont au cœur de notre travail de psychologue. À côté de l'entretien, des outils peuvent être utilisés de manière ponctuelle et complémentaire, comme des questionnaires d'intérêts, des tests d'aptitudes, des tests portant sur des facteurs de personnalité, des épreuves scolaires de niveau... Ces outils co-existent avec des supports d'aide à la réflexion permettant de revisiter de manière neuve l'itinéraire de formation, le parcours professionnel, les compétences mises en œuvre dans l'expérience acquise, les investissements personnels qui y ont été mobilisés. Dans les étapes de finalisation des outils de documentation, de recherche d'informations et d'ateliers aux objectifs diversifiés peuvent être proposés. Le psychologue de par son niveau de formation et sa capacité d'analyse des situations saura pour chaque personne adapter ses modalités de prise en charge mais il doit pour cela naviguer dans un cadre institutionnel suffisamment stable.

À l'horizon de ces accompagnements, nous cherchons à ce que le DE se donne des moyens pour mieux agir sur « son » marché du travail et/ou puisse repérer les dimensions (elles sont de tous ordres) sur lesquelles il peut agir. Il n'en reste pas moins que l'offre de formation est notoirement insuffisante qui plus est en terme de possibilité de prise en charge financière et que l'offre d'emploi n'est évidemment pas toujours au rendez-vous.

Au-delà de ce rôle central, notre activité est variée et comprend un certain nombre d'autres missions plus institutionnelles :

- auprès de PE, nous devons rendre des comptes sur les « résultats » de chacune des prestations réalisées, en prêtant une attention toute particulière à nos écrits ;
- auprès des Conseiller-e-s, apporter un appui concret dans le suivi de « leurs » DE grâce au travail effectué avec ceux-ci ;
- enfin, nous exerçons un rôle d'appui à la décision auprès des MDPH ou de conseils auprès d'autres partenaires (Organismes de formation, prestataires externes, ...).

UNE SPÉCIFICITÉ DU PUBLIC ? UNE CLINIQUE PARTICULIÈRE ?

Outre que le public est quasi exclusivement DE, il n'y a pas à proprement parler de spécificité des personnes. Tous les profils de personnalité existent. Tous les vécus de la situation de chômage s'observent, depuis le DE qui vit comme une opportunité positive sa perte d'emploi pour s'extraire d'une situation insatisfaisante, voire pathogène, jusqu'à celui qui la ressent comme un véritable événement traumatique. Dans ce dernier cas, la première menace qui pèse sur un chômeur – et ce d'autant plus que la durée du chômage s'allonge – est la perte de confiance en soi qui peut évoluer vers un véritable sentiment de dévalorisation.

Si la situation perdure, ce vécu peut engendrer un état dépressif qui se manifeste par trois symptômes majeurs : la perte d'estime de soi et le sentiment d'échec et d'inutilité ; la tendance au repli sur soi pouvant aller jusqu'à une véritable désocialisation ; des troubles de l'humeur plus ou moins profonds qui auront des répercussions sur la santé, la vie sociale et familiale, la disponibilité intellectuelle...

C'est donc dans des approches nécessairement très ouvertes que s'installe la relation première avec chaque DE ; il faut du temps pour prendre la mesure de la situation personnelle dans laquelle se trouve le travailleur privé d'emploi avant d'engager un travail – quel qu'il soit – qui puisse lui être bénéfique. Ce travail peut se résumer à un entretien unique (entre 1 à 2h) mais aussi se construire sur plusieurs mois avec différentes phases et des entretiens approfondis de longue durée. Le cadre de travail, là encore, doit permettre au psychologue d'évaluer puis de mettre en œuvre pour chaque personne rencontrée les modalités qu'il jugera les plus adéquates. La non-reconnaissance de notre spécificité de psychologue nous exposait comme elle exposait le public.

NAISSANCE DE COLLECTIFS MÉTIER

Pour faire valoir nos positions, il a fallu nous organiser. Dès l'été 2010, des collectifs de psychologues et d'Assistants Techniques d'Orientation (ATO) ont vu le jour dans plusieurs régions (IDF, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, PACA,). Petit à petit, grâce à l'existence de ces collectifs régionaux, des liens entretenus entre eux via les réseaux sociaux et des Rencontres Nationales bisannuelles auxquelles assistent plus de 80 psychologues de différentes régions, nous avons pu obtenir quelques avancées significatives. Nous étions en outre soutenus par quelques organisations syndicales. Malheureusement, les avancées n'étaient pas uniformes sur le territoire, ni pérennes.

Pour alerter les décideurs, du niveau local à la Présidence de la République, et proposer des évolutions, nous avons mis en place de nombreuses initiatives : interventions via IRP – Instances Représentatives du Personnel –, pétitions, rédaction d'un manifeste national des psychologues adressé à la direction, recours à des avocats – y compris pour ester en justice –, à la Médecine et à l'Inspection du Travail, alertes auprès de différentes associations professionnelles et d'universitaires, manifestations, grèves largement suivies. Mais, nous avons surtout rencontré le silence et plus souvent encore la désinvolture voire le mépris, bien que nos délégations aient pu, sous la pression de mouvements de grève massivement suivis, être reçues à deux reprises en Direction Générale. La souffrance au travail était réelle, attestée par des cabinets d'expertise nommés par des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans plusieurs régions. Ceux-ci concluaient à un «risque avéré, grave et imminent» pour la santé des salariés. Leurs préconisations n'étaient pas suivies.

Notre réflexion au sein du collectif porte sur la différence connue du travail prescrit et du travail réel. A Pôle-Emploi, notre travail vient refléter cette dialectique ; les missions ayant été impactées très fortement par les conditions du transfert. De plus, les organisations de travail mises en place et imposées par PE pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi sont peu compatibles avec nos exigences déontologiques (bureaux ouverts, chiffrages, durée imposée des prestations, obsolescence des outils, modalités de prescriptions voire d'injonctions pour se rendre aux rendez-vous avec les psychologues, menaces de radiation des DE lorsqu'ils ne se présentaient pas aux convocations, conditions de travail des psychologues eux-mêmes, cahier des charges des prestations inadéquats, obstacles au

travail en équipe, absence de formation continue spécifique...). Ces organisations de travail sont différentes selon les régions et susceptibles d'être modifiées régulièrement selon les préceptes de management en perpétuelle évolution.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un cadre imposé par une institution qui semble ignorer les fondamentaux du métier de psychologue (confidentialité des entretiens, volontariat des personnes, rythme et disponibilité, autonomie dans le choix des outils, mise à jour de nos connaissances...) et qui, ainsi, ne nous permettait pas d'offrir un accompagnement de qualité aux DE (demandeurs d'emploi). Il nous apparaissait que cela relevait d'un déni de la spécificité du métier de psychologue, comme si la psychologie relevait uniquement du bon sens et de la compassion et que tout un chacun exerçant un métier d'accueil et de conseil à PE pouvait alors alléguer non pas seulement « avoir de la psychologie » mais « être psychologue ». C'est bien l'identité même de la profession qui semblait non reconnue.

Encore actuellement, même si cela n'est pas explicitement mentionné, pour PE, la mission principale des psychologues est d'orienter au mieux les DE vers les formations correspondant à des métiers dits « en tension », en aidant certains d'entre eux à « mieux » réfléchir à leur « projet » via différentes prestations de plus ou moins courte durée (6 à 8 semaines). Cet accompagnement peut aller jusqu'à monter un dossier de financement pour une formation – alors qu'il n'est pas certain que le DE obtienne satisfaction – ce qui n'est pas sans poser question, nous semble-t-il.

PE voudrait que nous devenions des « conseillers spécialisés » s'occupant des « cas les plus complexes », tout en nous déniaient toute spécificité professionnelle, ce qui entraîne de fait une confusion voire une disparition des complémentarités entre deux métiers bien distincts : celui de psychologue et celui de conseiller. Nous étions ainsi exposés à des manquements déontologiques envers le public que nous accompagnons et à d'autres risques psychosociaux. Nous sentions également, dans un flottement des rôles, un glissement vers des actions de « formateurs » dévolues à certains psychologues qui animeraient des groupes d'échanges de pratiques dont les contours sont extrêmement flous mais dont l'objectif serait la « montée en compétences » des conseillers.

Les difficultés de terrain ne sont pas uniformes. En effet, il existe des lieux où nos collègues peuvent exercer leurs missions de psychologue. Ces lieux sont soit géographiquement circonscrits (certains EOS), soit liées à des personnes qui ont su s'imposer ou ont pu les mettre en œuvre pendant des prestations spécifiques. « Le contexte d'exercice est destructeur, mais dans le cadre de mon activité quotidienne, je fais un véritable travail de psychologue, bien plus qu'à l'AFPA » dit une collègue. Ce témoignage rend également compte de la réalité des besoins en terme d'accompagnement par les psychologues pour les DE. Nos collègues conseillers, comme les personnes en situation de demandeurs d'emploi, qui ont eu l'occasion de travailler avec nous en sont convaincus... L'institution, elle, représentée par les Directions Générales ne semblent pas percevoir la plus value de notre présence.

STATUT, POSTES ET PROFILS

Les psychologues de l'AFPA n'étaient pas tous « du travail », mais de formations initiales diversifiées. A pôle emploi, nous sommes tous embauchés en tant que « psychologues du travail » mais les orientations et les formations de base sont restées plurielles. Les psychologues qui interviennent à PE



sont donc encore aujourd'hui en grande majorité issus de l'AFPA où les recrutements avaient été durant les 20 dernières années très ouverts quant à la spécificité du diplôme en psychologie (clinique, travail, psychosociale...) du fait de l'élargissement des problématiques rencontrées dans le public, mais aussi pour répondre aux missions variées : interventions en entreprises, suivi de stagiaires, etc.

Les nouveaux – et trop rares- recrutements effectués par Pôle Emploi sont issus en grande majorité de Conseillers ayant un titre de psychologue, parfois depuis longtemps mais n'ayant pas exercé le métier. A l'issue de ces recrutements, aucune formation à la prise de fonction n'est organisée par les Directions (locales ou nationales) et c'est bien souvent à l'initiative de collègues en poste que celle-ci peut se réaliser. Ces éléments viennent de surcroît fragiliser notre situation au sein de Pôle Emploi.

ET AUJOURD'HUI, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Depuis cinq ans, nos engagements professionnels auprès des publics, nos relations avec nos collègues Conseillères et Conseillers sur le terrain, nos combats de plus en plus suivis (63% de grévistes le 17 juin 2014 puis 80% le 29 septembre 2015) pour un véritable respect de notre déontologie et nos propositions nous ont permis de « limiter la casse » : obtention de bureaux fermés, signature de nos documents, rejet d'une grille de classification défavorable aux psychologues nouvellement embauchés. La vigilance

reste de mise pour mener d'autres combats autour : du respect du volontariat des personnes accueillies, de la non-radiation pour absence à un rendez-vous, du libre accès au psychologue par tout DE...

Les avancées ne sont ni acquises définitivement, ni mises en œuvre partout, aussi nous avons voulu renforcer notre cohésion en décidant de créer en octobre 2015, une Association nationale dénommée « POLE-PSYCHO ».

Celle-ci a pour objet de promouvoir la pratique de la psychologie au sein de Pôle Emploi et plus largement au sein du Service Public de l'Emploi et de de l'Orientation. Elle regroupe aujourd'hui près de la moitié des psychologues en exercice à PE.

L'association permet le partage des informations et une meilleure capacité à se défendre ensemble contre les risques émergeant des nouvelles organisations de travail. Ainsi, nos prochaines actions vont s'inscrire dans une réflexion face à de nouvelles dispositions qui veulent réorganiser les psychologues en les transférant vers les agences locales ce qui conduirait à un achoppement définitif des collectifs de travail.

Vous êtes psychologues salariés au Pôle Emploi, vous êtes psychologues d'un autre champ et vous vous reconnaissez dans nos combats, venez nous aider à défendre collectivement notre ligne métier :

🌐 **Site internet : polepsycho.com**

✉ **Mail de contact : collectifpsy@outlook.fr**

La Secrétaire Générale de la FFPP était invitée le 21 juin aux Rencontres Nationales de l'association. L'actualité des débats concernant les psychologues du travail de Pôle Emploi est vive et suite à cet article prévu de longue date, il est possible de faire mention ici des échanges les plus récents qui animent ce collectif. Les psychologues PE sont actuellement confrontés à un risque de dispersion des équipes constituées. Ils sont ainsi exposés à des risques psycho-sociaux accrus liés aux éventuelles futures situations d'isolement des psychologues dans les agences locales. Ils perdraient alors la richesse actuelle des échanges entre psychologues. Ceux-ci se déroulaient de manière fluide tout autant que formelle au sein des équipes de psychologues, jusqu'à présent. Ils s'interrogent sur la manière de faire entendre la spécificité de la profession face à une standardisation de l'accompagnement des personnes en situation de demande d'emploi. Isolés en agence, les psychologues pourraient être confrontés à des missions variées alors que la mise en commun des compétences au sein d'une équipe de psychologues transverse existante jusqu'à maintenant aurait permis de couvrir le champ étendu des missions proposées et aurait représenté un atout pour l'institution. Enfin, ils s'inquiètent des glissements de tâches et de rôles pouvant conduire à une perte de qualité du service rendu au public.

La FFPP en leur ouvrant les colonnes du Bulletin Fédérer espère avoir pu les aider à diffuser leurs actions.

ARIMEP

LA DÉMARCHE MUSÉALE EN ORIENTATION

UNE MÉTHODE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS FABRIQUONS, COMME PSYCHOLOGUES, EN RECOURANT AUX TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Dominique Hocquard

Past Président de l'ACOP-F

Vice Président de l'ARIMEP

✉ Dominique.hocquard@wanadoo.fr

Dans le numéro 82 de *Fédérer*, le lecteur trouvait la présentation de l'ARIMEP, Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie. Les objectifs de l'association étaient mentionnés :

« Recenser les objets matériels et immatériels (...), faire connaître ces objets aux psychologues et au public (...), agir pour leur conservation (...), entretenir des relations avec les institutions (...) ».

La FFPP a été partie prenante de cette création. En invitant D. Hocquard à la présente contribution, elle invite l'ARIMEP à d'emblée revendiquer une extension de son objet : stimuler et partager avec l'ensemble des psychologues la réflexion critique qu'autorise la « démarche muséale ». Nous suggérons les lecteurs de visiter le site de l'ARIMEP et possiblement de l'enrichir de leurs contributions.

B. Schneider

Une présentation plus complète de la démarche muséale en orientation sera publiée fin juin 2016 dans le prochain numéro de la revue de l'ACOP-F (1) « Questions d'Orientation »(2) auquel je renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de souligner, à l'heure du numérique, les enjeux et l'intérêt d'une telle démarche.

PRÉAMBULE

Élaborées dans la filiation historique de la psychologie, les pratiques d'orientation, comme la plupart des pratiques d'aide, de soin, d'accompagnement... Connaissent aujourd'hui de profonds bouleversements liés aux évolutions des techniques utilisées et aux transformations culturelles et sociétales de ces dernières décennies.

Dans un contexte de changement et de crise permanents, l'idée d'un humanisme psychologique peut encore avoir de la consistance et produire de réels effets émancipateurs, à la condition, au-delà de nos expertises, de donner la valeur qu'elle mérite à la réflexion collective et au questionnement critiques nécessaires à la compréhension et à la conséquence de nos actes.

C'est ce travail que vise la démarche muséale. Très tôt un questionnement a existé dans le champ de l'orientation et de la psychologie. Par-delà les formes de la dénonciation qu'il a pu recouvrir parfois, c'est le modèle technicien et l'épistémologie positiviste sous-jacente qui étaient questionnés. C'est le rôle de l'orienteur (c'est ainsi qu'on l'appelait à l'époque), considéré comme un opérateur technique chargé avec les objets psychotechniques d'appliquer aux processus d'orientation scolaire et professionnelle, les outils et les théories issues des laboratoires, qui étaient interrogées et mis en question.

Certes, il est loin le temps des certitudes arrogantes et suplombantes, la dénonciation est passée par là. Il est loin le temps où la subjectivité devait être bannie d'une psychologie naissante toute à son affaire dans son projet de construire un monde apaisé où chacun serait à sa juste place(3) !

On parle même aujourd'hui d'une crise de l'explication rationnelle et de la rationalité. Est-ce si sûr ?

Il n'empêche, avec la généralisation des techniques numériques autrement plus puissantes dans leurs effets que celles de type papier-crayon utilisée hier, on retrouve comme hier les mêmes promesses émancipatrices, le même enthousiasme à l'endroit d'un Univers Technique qui aujourd'hui a su habilement se rendre attractif et distrayant.

Pour le formuler autrement, c'est l'ambition renouvelée d'une efficacité opératoire de l'orientation qui fait puissamment retour. Non seulement la raison

instrumentale a repris le dessus mais la consommation parfois immodérée de techniques numériques, l'attraction qu'elles exercent chez les praticiens et les usagers ne favorisent plus guère l'avènement d'une réflexion critique ou plus exactement d'un paradigme propre au travail du psychologue, ici du Conseiller d'Orientation-Psychologue, pourtant ressentie par nombre de collègues comme indispensable à la compréhension de leurs actes.

Dans un monde où la science s'est toujours développée au point de s'imposer comme le seul critère de vérité, de succès et d'efficacité, comment favoriser l'intelligence critique d'objets qui prétendent, en s'effaçant, en se faisant oublier, régler comme hier les problèmes humains ? Comment faire en sorte que ce rapport joyeux et convivial à la technique affichée par les promoteurs du tout-numérique, devienne chez les utilisateurs, l'objet d'une réflexion collective ?

La bonne manière d'aborder ces questions, me paraît être en la circonstance de retrouver de l'histoire et de remonter aux motifs pour lesquels l'orientation, avec ses instruments, se posait de manière problématique.

À l'heure d'Internet, dans un contexte où l'enfant apprend et grandit en croyant les résultats affichés sur son écran ou sur son smartphone, et où le souci de l'efficacité a pris le pas sur la volonté de savoir, on imagine aisément comment se réinventent sous l'angle quasi exclusif de l'opérationnalité, les pratiques d'orientation. À cet égard, la démarche muséale peut constituer l'antidote d'une stratégie technologique moderne qui n'implique plus le sujet que comme réactivité, plasticité, entité manipulable.

L'intérêt d'un tel travail à l'heure où tout indique qu'il s'agit moins de positionner la psychologie du côté de la vérité, et du sens, que de celui des compétences cognitives et des habiletés sociales, réside dans cette conviction que la mise en algorithme des parcours d'avenir mérite d'être considérée pour ce qu'elle est potentiellement : une nouvelle forme de gouvernementalité des sujets amenés par nos soins à s'adapter avec leur consentement actif à la société liquide qui se prépare !

C'est, en tout cas, dans ce contexte « innovant » que la démarche muséale faisant sienne la visée de comprendre le présent en explorant les objets du passé, peut s'avérer d'un apport fructueux.

Idéalement, nous devrions être en mesure de refaire pour notre propre compte le parcours complet de la connaissance socio-historique de l'institution dans laquelle nous sommes impliqués, de manière à la rendre pleinement problématique en chacun de ses points de tension.

Si tel était le cas, nous pourrions enfin poursuivre et prolonger le travail culturel et réflexif de la modernité. Nous pourrions, tirant les leçons de l'histoire du mouvement d'orientation, éviter à notre insu de consentir librement à un système technique que nous savons savamment dénoncer par ailleurs mais qu'une utilisation insensée du numérique pourrait bien consolider !

ALORS LA DÉMARCHE MUSÉALE ?

Des premiers objets destinés à mesurer les sensations, la motricité, l'intelligence... à « l'Internet des objets », dernier avatar des dispositifs numériques appliqués à l'orientation, un long chemin a été parcouru.

Comprendre comment cette histoire des objets s'est déroulée, retrouver les controverses, les tensions, les lignes de force, les oppositions qui ont marqué les inventions et la fabrication des outils psychotechniques ou encore leur réception sur le terrain, faire état des grands récits et des désillusions auxquels ceux-ci ont été associés, m'ont convaincu de la nécessité de questionner puis d'inscrire les dispositifs modernes dans une progression technologique clarifiée, expliquée, telle qu'elle démarre au début du XX^{ème} siècle avec les premières pratiques psychologiques d'orientation professionnelle et se poursuit aujourd'hui avec les applications numériques utilisées pour « aider » les sujets à choisir leur parcours.

On s'étonnera peut-être de comparer des périodes historiques très différentes par leurs événements, leurs cultures, leurs dynamiques sociales, politiques... Il n'empêche, et Roland Gori a parfaitement raison sur ce point :

« Les crises des modernités libérales se ressemblent trop pour que nous fermions les yeux sur les ferments politiques et psychologiques qui les favorisent » (4).

Ces ferments se sont cristallisés dans les objets du passé et n'ont pas disparu. Les retrouver, postuler une continuité des objets dans un monde où l'illusion de la disparition de la machine augmente la force des mythes au détriment des réalités, pourrait nous aider à élaborer une sorte de grammaire des objets. On découvrirait ainsi que les appareillages techniques, loin de toute neutralité, enregistrent dans leur mise au point, dans leur diffusion, les rapports de domination et de contrôle qui ont cours dans la société. On disposerait ce faisant d'une manière d'appréhender les nouvelles technologies actuellement en usage dans les milieux de l'orientation.

C'est dans ce sens qu'on peut dire que les objets historiques présentent un potentiel réflexif intéressant. L'intérêt muséographique qu'ils représentent commence d'ailleurs à être reconnu par des chercheurs,

des historiens, des praticiens. C'est ainsi qu'une toute jeune association, l'ARIMEP(5), créée en mars 2015 s'est constituée. Elle envisage plus largement de recenser et de faire connaître tous les objets matériels ou immatériels et archives appartenant à l'État ou à des propriétaires privés ou associatifs et ayant joué dans l'histoire de la recherche, de l'enseignement ou de la pratique en psychologie, un rôle historique.

À un moment où l'évolution très rapide des méthodes utilisées dans les pratiques psychologiques impose de retrouver le « sens de ses actes », ce genre d'initiative est évidemment précieux. Il l'est d'autant plus qu'il permet d'interroger la part d'illusion trop souvent charriée par la Technique et ses récits.

À l'origine, par exemple, l'orientation était fondée sur le principe de l'égalité des chances, le progrès social et l'attente d'une épiphanie républicaine où chacun devait être heureux d'occuper la place qui lui revenait dans la société industrielle en pleine expansion. Les scientifiques de la psychologie, les « orienteurs » en étaient persuadés : les tests, les instruments de mesure devaient permettre de résoudre la question des inégalités sociales et promouvoir une orientation fondée sur le talent et le mérite. Avec la mesure des aptitudes ce devait être la fin des destins sociaux déterminés par l'origine sociale...

Ce projet ne s'est pas réalisé. Pire, l'égalité des chances n'est plus le sujet, les inégalités se sont aggravées et la prophétie initiale semble avoir largué toutes les amarres qui l'attachaient à l'ancienne humanité à partir de laquelle Jean Zay, Roger Gal, Henri Wallon, et plus récemment encore Maurice Reuchlin et d'autres, trouvaient à formuler, avec les tests, une orientation soucieuse de l'Homme et de son développement personnel et social.

Qu'est ce qui a raté pour qu'on en arrive là ? Que peut nous apprendre l'histoire ?

Il revient à Pierre NAVILLE(6), d'avoir parmi les premiers, montré comment cet intérêt pour la mesure des aptitudes, tel qu'il procédait de l'esprit humaniste du temps, s'est révélé indissociable de la reproduction sociale, parfaitement analysée quelques années plus tard par Bourdieu.

Après l'échec des conceptions scientifiques de l'orientation qui voulaient installer et diffuser un programme d'ordre social et de progrès fondé sur la rationalité de la science, les années 70 virent apparaître un style nouveau, annonciateur d'une conception libérale de l'individu autonome, émancipé, responsable.

Le sujet « obéissant » des débuts de l'orientation, celui de la science, celui que l'on mesure pour mieux l'orienter s'est effacé pour céder la place à l'individu autonome, entrepreneur de lui-même,

parfaitement bien décrit par Alain EHRENBURG (7). L'individualisation, la personnalisation sont des expressions qui ont fleuri dans la littérature éducative et dans le champ de l'orientation ces dernières années. De nouvelles méthodes d'accompagnement des sujets sont apparues.

En contrepoint des récits et de la rhétorique qui les accompagnaient, des réflexions critiques ont vu le jour : on notera particulièrement celles portant sur les outils d'évaluation propres à l'époque néolibérale (Roland Gori).

Pierre Dardot et Christian Laval, ont quant à eux effectué de nombreux travaux qui portent principalement sur la critique du néolibéralisme (8) et ses dispositifs de subjectivation.

Dans la revue « Questions d'Orientation » Pierre DARDOT (9) s'attache à dénoncer les dispositifs de gouvernementalité des conduites individuelles (on parle de plus en plus de personnalisation des choix en orientation) qui consistent à recommander des solutions à un sujet, de telle sorte qu'il ait au bout du compte le sentiment d'être libre et heureux d'aller là où le marché de l'emploi l'attend !

Une critique du productivisme et de l'avènement d'une modernité fondée sur la compétition et la concurrence généralisée a récemment de son côté insisté sur les conséquences sociales, humaines et écologiques désastreuses d'une volonté fondée sur la maximisation permanente et sans fin de la production (Dominique Meda, Marie Duru-Bellat...).

Dans toutes ces analyses, les dispositifs techniques et les innovations technologiques sont éminemment présents en ce sens qu'ils jouent un rôle central et quasi invisible non seulement dans la professionnalisation des acteurs mais aussi dans la production des existences individuelles et collectives requises par la raison économique.

Toute la question est de savoir comment la démarche muséale peut se saisir de ces objets dont la portion de savoir peut être réactivée par l'épaisseur de l'histoire. Comment elle est capable de soutenir un bilan critique des apports de la technique à l'orientation.

« Ce qui devrait sans fin être analysé et déconstruit, précise Éric Sadin, c'est le modèle technico-cognitif qui actuellement s'exerce partout, fondé sur la connaissance en temps réel des phénomènes supposés garantir en retour des prises de décision les plus adéquates régulées par des algorithmes normatifs. Si cette logique-là est certes inspirée par le libéralisme, elle correspond plus largement à une propension anthropologique fondamentale aspirant à la plus haute sécurisation et optimisation de la vie, qui peu à peu exclut les autres dimensions au moins tout aussi légitimes

et n'a cessé de trouver depuis la fin du XVIIIème siècle les conditions progressives de sa pleine réalisation, allant jusqu'à ordonner aujourd'hui massivement le cours du monde » (10).

On a probablement dans cette réflexion quelques pistes de compréhension qui pourraient servir à retrouver à travers les objets techniques la collusion à l'œuvre depuis presque un siècle, entre un mode de rationalité prioritairement fonctionnaliste et les techniques computationnelle et, partant, à renouveler les bases d'une pensée critique en orientation en s'appuyant sur l'examen des outils remarquables de la psychologie mis en circulation dans le domaine de l'orientation au début du siècle dernier.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE...

La démarche muséale porte sur toute la trame instrumentale des pratiques d'orientation. Dans la lignée d'une approche socialement critique, il s'agit de favoriser un recul critique en s'appuyant sur des points de vue structurés.

Au fond, l'approche muséale, telle que nous la concevons, contient des enjeux de vérité et de dévoilement, de nature à éclairer le fonctionnement historique et actuel d'un « pouvoir d'orienter » qui repose sur des dispositifs de plus en plus sophistiqués et dans lequel nous sommes embarqués.

En cela, le « moment » muséal est un moment qui porte sur la présence des objets dans la culture professionnelle, sur leurs effets « logiques » et idéologiques. Cette présence façonne nos gestes, nos façons de penser et de faire, d'où la nécessité de la rendre plus consciente, ne serait-ce que pour être un peu plus lucide sur ce que nous fabriquons.

(1) Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France (ACOP-F) <http://acop-asso.org>

(2) Dominique Hocquard, Rémi Guerrier, La démarche muséale en orientation, Questions d'Orientation, n°2, juin 2016, Editions Qui plus est, 32, rue des Envierges, 75020 Paris

(3) Dominique Hocquard, la subjectivité dans l'objectivité scientifique des classifications, in Revue la lettre de l'enfance et de l'adolescence, 2001/1 (n°43)

(4) Roland Gori, l'individu ingouvernable, Paris, Editions les liens qui libèrent, 2015.

(5) Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie : <http://arimep.org/index.php/2016/01/02/arimep/>

(6) Pierre Naville, Théorie de l'orientation professionnelle, nouvelle édition augmentée, Paris, Gallimard, 1972.

(7) Alain Ehrenberg, la fatigue d'être soi : dépression et société, Paris, Odile Jacob, 1998.

(8) Pierre Dardot, Christian Laval, Commun – essai sur la révolution au XXIème siècle, Paris, la découverte, 2014.

(9) Pierre Dardot, « gouvernementalité néolibérale et orientation », Questions d'Orientation, n°4, décembre 2010, p. 41-46.

(10) Eric Sadin, la vie algorithmique, critique de la raison numérique, l'Echappée, 2015.

LES BRÈVES

ÉTUDIANTS & JEUNES DIPLOMÉS À VOTRE ÉCOUTE

Inès Pelissier

Chargée de mission FFPP Étudiants – Jeunes diplômés
Psychologue

La FFPP met désormais à la disposition des étudiants et des jeunes diplômés en psychologie une boîte mail qui leur est entièrement consacrée. Vous avez une question liée à vos études, votre recherche d'emploi, votre stage ? Vous êtes membre d'une association étudiante et vous souhaitez entrer en contact avec nous ? La FFPP se veut proche des psychologues et des enseignants-chercheurs en

psychologie mais a également à cœur de travailler en direction des étudiants, avenir de notre profession.

N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse dédiée **etudiants@ffpp.net** et à nous rejoindre en adhérant à la fédération (http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=243).

SPPN

REVALORISATION OU RECONNAISSANCE ?

Danièle Coste

Secrétaire Générale du Syndicat des Psychologues de la Police Nationale Psychologue
Psychologue, adhérente FFPP

✉ sppn@free.fr

Le 11 avril 2016, un protocole d'accord sur les carrières et rémunération des agents du ministère de l'intérieur a été signé entre la majorité des syndicats et le ministère. Ce protocole intègre une revalorisation de la grille indiciaire des psychologues de la police nationale et réaffirme l'existence dans leur temps de travail d'un temps consacré à la formation, à la supervision, et à la recherche. Le syndicat des psychologues de la police nationale a été reçu par le président de la république le lendemain avec les autres syndicats signataires. L'inscription des psychologues qui ne sont pas fonctionnaires dans le protocole d'accord ne se résume pas à une simple revalorisation même si elle était très attendue. Il s'agit d'une réelle reconnaissance, non seulement de leur niveau de recrutement, mais aussi de leur place au sein de l'institution police et du travail qu'ils effectuent au quotidien auprès des policiers et du public.

Ce travail, particulièrement soutenu en ces moments de fortes tensions, est depuis longtemps apprécié des policiers, mais aujourd'hui l'administration qui les emploie réaffirme l'importance de leur fonction.



Danièle Coste et Paul Afonso (secrétaire général du syndicat des personnels administratif de la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur)

CONSULTATION 2016 RÉSULTATS DES VOTES

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Président de la FFPP

Les données présentées ci-dessous résultent de la procédure de vote et de la consultation nationale mise en place par voie électronique entre décembre 2015 et mars 2016.

Un grand nombre de psychologues ont participé à l'ensemble de la procédure : **nous avons considéré ici la contribution de 2792 d'entre eux**, il s'agit des psychologues qui ont fourni des réponses suffisamment compétes pour être intégrées dans les données quantitatives présentées. Ces 2792 participants se répartissent de la façon suivante : **962 psychologues appartenant à des organisations membres du GIRÉDÉP dont 360 membres de la FFPP** : ils ont voté (au sens où ils relèvent d'un corps électoral clairement identifié) et leur vote engage donc la position de leur organisation ; **1830 psychologues ont répondu à la consultation** (au sens où ils ne relèvent d'un corps électoral clairement identifié).

Le tableau ci-dessous présente sous une forme simplifiée les résultats essentiels du vote et de la consultation. Des informations plus détaillées pourront être données ultérieurement suite à concertation au sein du GIRÉDÉP. Nous avons fait le choix de ne pas commenter ces chiffres de façon immédiate pour les ouvrir largement au débat.



Pour chacune des questions, nous avons mentionné d'une part le pourcentage de participants n'ayant pas fourni de réponse (% non exprimé), d'autre part le % de réponses favorables parmi les répondants qui se sont exprimés.

Nous avons par ailleurs fourni (1) les résultats des adhérents de la FFPP ayant participé au vote, (2) les résultats de l'ensemble des adhérents des organisations du GIRÉDÉP ayant participé au vote, (3) les résultats des psychologues ayant participé à la consultation nationale, (4) les résultats cumulés Vote + Consultation.

Question n°1 :

Êtes-vous favorable à l'inscription du code de déontologie des psychologues dans la Loi ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	cons. nat.	Total
% non exprimés	1,9	3,4	6,6	5,5
OUI	94,6	94,2	95,7	95,2

Question n°2 :

Faut-il mettre en place une « instance » qui veille au respect du code de déontologie ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	3,9	7,5	11,7	10,2
OUI	93,4	90,8	92,7	92

Question n°3 – A :

L'instance doit-elle être mise en place par les pouvoirs publics ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	20,6	23	26,5	25,3
OUI	32,5	42,6	32,2	35,9

Question n°3 – B :
L'instance doit-elle être mise en place par les organisations de psychologues ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	12,2	18,4	26,2	23,5
OUI	90,8	79,4	81,6	80,8

Questions n°4 :
L'instance doit-elle avoir des missions d'information / diffusion / réflexion ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	5,8	8,8	13,7	12
OUI	96,8	95,8	95,8	95,8

Questions n°5 :
L'instance doit-elle avoir des missions de médiation / conciliation ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	8,1	11,5	17,7	15,6
OUI	95,6	90,7	89,4	89,9

Questions n°6 :
L'instance doit-elle avoir le pouvoir de saisir le juge en cas de non-respect du code de déontologie ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	20,3	23,2	26,5	25,3
OUI	70,7	61,8	66,3	64,8

Questions n°7 :
L'instance doit-elle avoir le pouvoir de sanctionner le psychologue, indépendamment de toutes sanctions pénales ou administratives éventuelles ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	16,7	19	23,8	22,2
OUI	71	57,9	63,9	61,7

Questions n°8 – A :
L'instance doit-elle comprendre obligatoirement des organisations syndicales représentatives et qui intègrent des psychologues ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	16,1	17	27,9	24,1
OUI	80,5	80,8	74	76,6

Questions n°8 – B :
L'instance doit-elle comprendre obligatoirement des associations professionnelles représentant les psychologues ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	4,7	9,3	22,1	17,7
OUI	95,9	95,3	89,5	91,7

Questions n°8 – C :
L'instance doit-elle comprendre obligatoirement des associations représentant les usagers ?

	FFPP	GIR (dont FFPP)	CN	Total
% non exprimés	19,7	22,8	46,6	38,4
OUI	74	63,6	43,3	52,2

FENEPSY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Juliane Martin

Présidente FENEPSY

✉ presidence@fenepsy.fr

Créée en 2002, la FENEPSY est une fédération nationale d'associations d'étudiants en psychologie et seul organe représentatif des étudiants en psychologie par le modèle ascendant. Récemment ouverte à l'ensemble des sciences humaines, elle œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants en psychologie tant auprès des institutionnels que des professionnels de la filière.

La FENEPSY renouvelle son engagement auprès des étudiants

À l'occasion de l'Assemblée Générale de renouvellement du bureau national du 27 au 29 Mai 2016 organisé à Chambéry, la Fédération Nationale des Étudiants en Psychologie (FENEPSY) a élu Juliane MARTIN au poste de Présidente de la FENEPSY. Ce congrès s'est vu marqué par l'adhésion d'une nouvelle association, par la formation des associatifs et représentants-étudiants présents ainsi que par des temps d'échanges autour de l'offre de formation en psychologie et d'une possible refonte du cursus de psychologie.

Le bureau sortant, mené par Harmonie LEKIM, lors de sa présentation et du vote à l'unanimité du bilan moral et financier, a été félicité pour le mandat accompli et pour le profond respect des valeurs de la FENEPSY. De cette manière, a été élu à l'unanimité, le nouveau bureau de la FENEPSY composé tel que :

- Présidente : Juliane MARTIN – Univ. de Bordeaux
- Vice-Présidente Générale : Cindy GOUGEON – Univ. d'Angers
- Secrétaire Générale : Émeline CAPPEL – Univ. de Lille 3
- Trésorière : Magalie CAILLOT – Univ. de Lorraine
- Trésorière Adjointe : Laurie FELIX-ROUSSEL – Univ. Savoie Mont Blanc

- Vice-Président Représentation : Pierre DURAND – Univ. Paris Descartes
- Chargé de mission Représentation : Bastien COLLINOT – Univ. de Tours
- Vice-Président Réseau : Ghislain NIAGNE – Univ. de Lille 3
- Chargé de mission Réseau : Simon DUBOUE – Univ. de Strasbourg
- Vice-Président Formation : Gabin PIGNEL – Univ. Savoie Mont Blanc
- Vice-Présidente Partenariats : Céline COLLIOT – Univ. de Bordeaux
- Vice-Présidente Communication : Amandine FABER – Univ. de Lille 3
- Chargé de mission Évènement : Michaël BROBECKER – Univ. de Strasbourg.

Dans le souhait de pérenniser les projets précédemment entamés par la FENEPSY, le bureau élu s'est engagé à poursuivre les travaux amorcés sur les différentes problématiques inhérentes à la formation en psychologie comme la sélection en master, les capacités d'accueil et les stages. Par ailleurs, une réflexion va être particulièrement engagée autour de l'orientation et de la réorientation des étudiants, afin d'établir un état des lieux et un questionnement sur ce sujet particulièrement d'actualité.

La FENEPSY, sous l'impulsion de Juliane MARTIN et de l'ensemble des membres du bureau, va être amenée à relever de très nombreux défis pour ce mandat, notamment la place accordée aux étudiants en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) au sein de la commission prévue à cet effet. La question de la représentation de ces filières relève d'un questionnement de structuration sur lequel le réseau des administrateurs de la FENEPSY a été amené à se positionner.

De plus, une des missions essentielles va consister en un besoin de formation des représentants-étudiants aux conseils centraux et COMUE, la période d'élection des conseils centraux s'achevant et celle des CROUS commençant dès la rentrée prochaine.



JEROME SEYMOUR BRUNER (1915-2016)

«C'EST LA CULTURE QUI DONNE FORME À L'ESPRIT»

Bruno Vivicorsi

Maître de conférences en psychologie cognitive,
membre du Bureau fédéral de la FFPP

Le Professeur de psychologie américain Jerome BRUNER nous a quittés le 5 juin dernier à New York. Né aveugle le 1er octobre 1915, sa vue est partiellement restaurée à l'âge de 2 ans. Il devient chercheur en 1941 à Harvard. En 1960, il crée avec George MILLER le *Center for Cognitive Studies*, qui regroupa psychologues, anthropologues, linguistes, philosophes et juristes. Il enseigne entre 1972 et 1981 à Oxford et se consacre à l'étude de l'acquisition du langage. Il finit sa carrière à l'université de New York. Professeur *Honoris Causa* de plusieurs universités, dont la Sorbonne, il reçoit parmi de nombreuses distinctions le prix international BALZAN en 1987, qui souligne le juste équilibre réalisé par BRUNER entre exigences scientifiques d'une science expérimentale et caractère humaniste inscrite *de fait* dans l'étude de la psychologie humaine. Il présente enfin des conférences jusqu'à l'âge de 98 ans. Sa quête d'environ 70 ans sur la compréhension du fonctionnement de l'esprit humain en fait une contribution majeure de la psychologie, et des sciences humaines et sociales en général : il incarne en effet une approche *culturelle* et *située* de la psychologie cognitive, à l'encontre d'une approche

computationnelle et *désincarnée* du traitement de l'information (à l'origine des sciences cognitives que BRUNER a vu naître dans les années 1950 et 1960), à l'encontre également d'une approche explicative centrée principalement sur le niveau *neurobiologique* – vision médiatiquement privilégiée aujourd'hui malgré le réductionnisme qu'elle véhicule.

Ses premiers travaux visent à mettre en évidence le fait que toute perception n'est pas exclusivement déterminée par le contenu d'un message sensoriel, mais est toujours influencée par les événements qui la précèdent et par nos expériences antérieures. Un exemple célèbre d'une étude, réalisée en 1947 avec Léo POSTMAN, montre que des enfants pauvres ont tendance à surestimer la taille de pièces de monnaie, alors qu'au contraire cette taille est sous-estimée par des enfants riches. Ces résultats contribuent grandement à placer les recherches en psychologie bien au-delà de l'approche béhavioriste de l'époque (cf. *A Study of Thinking*, 1956, avec Jacqueline GOODNOW et George AUSTIN). L'ambition est alors de mettre la signification au centre de la psychologie, la signification allant au-delà du couple stimulus-réponse, des comportements observables et des déterminants biologiques. L'enjeu est aussi d'éviter que le modèle du traitement de l'information soit le seul à rendre compte du niveau cognitif, car la métaphore de l'ordinateur sur lequel ce modèle s'appuie impose une signification pré-établie.

Les recherches de BRUNER sur l'interaction entre la culture et l'individu l'amènent ensuite à proposer une théorie sur le développement de la pensée (cf. *Le développement de l'enfant. Savoir faire, savoir dire*, 1983), puis une théorie de l'éducation (cf. *L'éducation, entrée dans la culture*, 1996). En particulier, il cherche à ne pas opposer une pensée logico-mathématique « universelle » aux interprétations contextuelles « individuelles » (cf. *Piaget et Vygotsky. Célébrons la divergence*, 1996), et à défendre « le récit » comme mode de pensée, moyen d'apprendre et de transmettre des connaissances. Il précise, à travers la théorie littéraire et la comparaison entre psychologie et droit notamment, l'intérêt de ne pas opposer le mode interprétatif contextualisé (utilisé en jurisprudence, par exemple) au mode explicatif décontextualisé (utile à la recherche de lois générales). Dans son approche, ce sont bien les cas (les « récits ») qui donnent sens aux lois (« générales »).



Au tout début de son ouvrage ...*Car la culture donne forme à l'esprit. De la révolution cognitive à la psychologie culturelle* (1991), le propos de l'époque est un message semble-t-il fondamental aujourd'hui. Il insiste déjà sur le fait que la psychologie doit aller bien au-delà d'une 'Sainte-Trinité' que l'on pourrait attribuer à la science positiviste : réductionnisme, explication causale et prédiction.

« Réduire la signification ou la culture à une base matérielle, dire que 'cela dépend' de l'hémisphère gauche, par exemple, c'est trivialisier les deux aspects au nom d'une volonté assez déplacée d'évoluer vers le 'concret.' Insister sur une explication en termes de 'causes' nous interdit tout simplement d'essayer de comprendre comment les êtres humains interprètent leur monde et comment

nous interprétons leurs actes d'interprétation. Si [...] l'objet de la psychologie [...] est d'atteindre à la compréhension, pourquoi faudrait-il nécessairement et dans tous les cas comprendre par avance le phénomène à observer, ce que prétend faire la prédiction ? Les interprétations plausibles ne sont-elles pas préférables aux explications causales, particulièrement lorsque pour parvenir à l'explication causale nous sommes contraints d'artificialiser ce que nous étudions au point qu'il est difficile d'y reconnaître une représentation de la vie humaine ? »

Pouvons-nous, comme Jerome BRUNER, ne pas perdre cet objectif de vue ? C'est sans doute l'un des meilleurs hommages qu'on puisse lui rendre.

UNIVERSITÉ

SÉLECTION EN MASTER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, 13 AVRIL 2016

FFPP & AEPU

Il y a exactement 10 ans nos organisations lançaient une pétition commune : « Ne bradez pas la profession de psychologue ». Nous écrivions alors : (...):

« Ces diplômés vont donc se diriger, demain plus encore qu'aujourd'hui, massivement vers le chômage, le bénévolat qui dévalorise la profession, les vacances dispersées et la vie dans les transports, l'obligation d'exercer des professions ne correspondant pas à la formation, les concessions massives à la déontologie professionnelle, les chances d'embauche dépendant plus du réseau de relation que des mérites universitaires et des qualités professionnelles » (Revue FEDERER, avril 2006, n°16).

Elle concluait à la nécessité d'une sélection à l'entrée de M1 pour les étudiants en psychologie. Cette pétition avait recueilli plus de 5000 signatures

Mise à jour du 14/04/2016 :

Le Monde publie ce jour la liste des masters qui devraient donner lieu à possibilité de sélection pour la rentrée prochaine. Toutes les mentions de psychologie des universités publiques y figurent. Le ministre, M. Thiéry MANDON, annonce « un passage à l'étape 2 » et une « concertation de 4 mois » sur une « orientation très renforcée » à l'issue de la licence.

Mise à jour du 18/4/2016

Le projet de décret a été soumis pour avis au CNESER le 18/4/2016. Lors de cette séance du CNESER, les organisations présentes ont rappelé leur souhait de voir le débat s'engager très rapidement et sans oublier aucune des composantes de la communauté universitaire.

Le projet de décret a recueilli 19 voix pour, 27 contre et 29 abstentions. Le décret devrait donc être publié prochainement.

APPEA

L'ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT EN SITUATION DE HANDICAP, JANV. 2016

Le rapport final de la recherche-action conduite sur L'évaluation psychologique de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap avec le soutien de la CNSA – Caisse Nationale de Solidarité

pour l'Autonomie des Personnes Handicapées – a été remis fin novembre 2015 à la CNSA.

Il est désormais disponible au téléchargement sur le site <http://appea.org/recherche-action/>

ENQUÊTE

ÉCOLE ET ORPHELINS

MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Fondation d'entreprise OCIRP

 www.fondation-ocirp.fr

Vous exercez votre métier de psychologue en milieu scolaire ? Vous connaissez des enseignants et des personnels de l'éducation ? Vous pouvez nous aider en remplissant et/ou en relayant le questionnaire « École et orphelins » : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Echanges/Actualites/L-ecole-et-les-orphelins>

La Fondation d'entreprise OCIRP*, qui a dédié son action aux orphelins, réalise une enquête nationale « École et Orphelins » en ligne à destination des orphelins, enfants ou adultes, de leurs tuteurs et du personnel d'éducation en partenariat avec l'Ifop et avec ses partenaires**.

La France compte 800 000 orphelins de moins de 25 ans, soit 1 enfant en moyenne par classe à partir du collège (chiffres Ined 2003). À la douleur de la perte s'ajoute ses conséquences sociales et psychologiques. Les orphelins peuvent rencontrer des difficultés à l'école : problèmes de concentration et de mémoire, isolement, comportement agressif, décrochage ou surinvestissement scolaire, etc. Les enseignants et personnels de l'éducation à leur côté se disent souvent démunis pour agir et orienter de manière appropriée ces jeunes qui ont perdu un père, une mère ou leurs deux parents. Les témoignages montrent également que tout un chacun connaît dans son entourage immédiat ou élargi des personnes concernées par cette question sociale et éducative.

Vous, psychologues, êtes sollicités comme l'un des principaux interlocuteurs de ces orphelins. La question de l'accompagnement de ces jeunes face à la mort d'un parent ou les deux, est essentielle pour leur permettre de garder prise au long de leur parcours social et scolaire. Celle de la formation des acteurs de l'école est aussi importante qu'elle fait défaut : comment parler de la mort à l'école ? Comment l'annonce du décès du parent d'un élève est-elle faite, et par qui ? Quels conseils sont à donner aux enseignants notamment pour pouvoir orienter les élèves concernés ? Quels modes d'intervention sont pertinents pour prendre en compte la situation de ces élèves, qui concernent la vie à l'école et hors de l'école ? Toutes ces questions ne trouvent bien souvent pas de réponses !

Avec cette enquête originale, il s'agit d'offrir une meilleure visibilité et compréhension de la condition



des enfants orphelins et de leurs enseignants pendant la scolarité. L'enquête a pour objectif de décrypter leurs besoins, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, et leurs attentes. Autant d'informations qui permettront de mieux appréhender le vécu des élèves orphelins et de disposer, à terme, d'outils de compréhension, de repères et de moyens d'action. Ceux-ci pourront être mis à disposition pour mieux soutenir et accompagner ces enfants dans leur parcours scolaire, et développer des projets de recherche en sciences sociales et humaines sur le sujet.

Voilà pourquoi il est important d'avoir un maximum de réponses aux questionnaires, l'un destiné aux élèves orphelins, l'autre aux enseignants et aux personnels de l'éducation, afin de mieux connaître les attentes et les besoins de chacun et de trouver des outils adaptés pour y répondre.

En acceptant de répondre ou de la diffuser auprès des professionnels de l'éducation que vous connaissez, vous donnerez une visibilité certaine aux élèves concernés et à leur devenir !

*Créée en 2009 par l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, la Fondation d'entreprise OCIRP s'est donnée pour mission de faire connaître et reconnaître socialement le deuil des jeunes orphelins. Seule fondation d'entreprise dédiée à la cause des orphelins en France, elle soutient et accompagne des structures à but non lucratif pour mettre en œuvre des actions qui aident les enfants endeuillés à se construire un avenir, former les professionnels de l'enfance et de la santé, sensibiliser le grand public, encourager la recherche en sciences humaines et sociales et en sciences médicales sur l'orphelinage.

** Pour préparer l'enquête « École et orphelins », la Fondation a réuni un groupe de travail : CNDR SP, le CNEAP, l'AFPSSU, la FNEPE, l'association



EPEP

FORMATIONS FIN 2016



PSYCHOLOGUES : SE FORMER À LA GESTION DES DRAMES

Les psychologues font partie des professionnels appelés à prendre en charge abruptement des situations d'urgence complexes. L'acquisition ou le renforcement d'un savoir-faire adéquat sont indispensables : cette formation permettra d'acquérir des protocoles d'intervention et des techniques adaptés à la gestion des drames de la vie.

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/gestions-des-drames>

Lieu de la formation : NANTES (Saint-Sébastien-sur-Loire)

Dates : 12, 13, 14 sept. 2016 (1^{ère} partie) + 13, 14, 15 mars 2017 (2^{nde} partie)

Formation animée par Catherine GUIHARD et Jean-Luc PILET

Adhérent FFPP : 598 € (1^{ère} partie) + 598 € (2^{nde} partie), Non adhérent FFPP : 855 € (1^{ère} partie) + 855 € (2^{nde} partie).



LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE

L'apport du psychologue dans les institutions gériatriques s'est considérablement développé ces dernières années. Cette formation vous propose une réflexion renouvelée sur sa place, sa pratique et sa déontologie.

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-role-du-psychologue-en-institution-geriatrique>

Lieu de la formation : PARIS Dates : 8-9 septembre 2016 (module 1) + 6-7 octobre 2016 (module 2)

Formation animée par Caroline BOUILLON Tarifs : Adhérent FFPP : 610 €, Non adhérent FFPP : 870 €



ANIMATEUR GROUPES ANALYSE DES PRATIQUES (PARIS)

L'animation des groupes d'analyse des pratiques est un exercice une compétence professionnelle de plus en plus demandé au psychologue. Cette formation a su s'adapter aux contraintes spécifiques des groupes d'analyse des pratiques lorsqu'ils sont animés par des psychologues.

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-a>

Lieu de la formation : PARIS

Dates : 19-20 sept. (1^{ère} partie) + 17-18 oct. (2^{nde} partie) + 28-29 nov. 2016 (3^e partie).

Formation animée par Sylvie DAURIAC Tarifs : Adhérent FFPP : 1478 €, Non adhérent FFPP : 2112 €



L'APPORT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS. DE L'ÉVALUATION AUX INTERVENTIONS

Cette formation vise, à travers l'apport de la neuropsychologie, à mieux connaître, comprendre et accompagner les enfants pouvant présenter des troubles cognitifs.

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/l-apport-de-la-neuropsychologie-dans-l-accompagnement-des-enfants>

Lieu de la formation : PARIS Dates : 15-16 décembre 2016 (nouvelles dates)

Formation animée par Stéphane SOURY

Tarifs : Adhérent FFPP : 400 €, Non adhérent FFPP : 570 €



PSYCHOLOGUE À L'HÔPITAL : NOUVEAUX CONTEXTES INSTITUTIONNELS, RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE : QUELLES PERSPECTIVES ?

La nouvelle loi Santé fait évoluer l'offre de soins. Qu'en est-il de l'exercice du psychologue. Par ailleurs, des propositions de structuration du corps professionnel ont été faites par la Direction Générale de l'Offre des Soins. Une centaine d'établissements se sont engagés dans cette expérimentation. Cette formation vous permettra de préciser l'organisation la réorganisation ? de l'hôpital, et de réfléchir à l'évolution des missions du psychologue en lien avec les nouvelles formes de structuration

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/psychologue-a-l-hopital-nouveaux-contextes-institutionnel-reglementaire-et-juridique>

- Lieu de la formation : PARIS Dates : 10-11 octobre 2016
- Formation animée par Gladys MONDIÈRE ou Marie-Thérèse FOURGEAUD
- Tarifs : Adhérent FFPP : 202 €, Non adhérent FFPP : 288 €

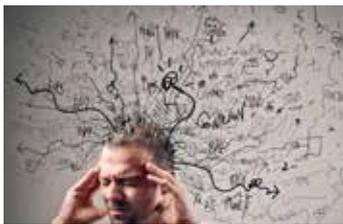


LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU PSYCHOLOGUE

Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique à travers des écrits : exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation.

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/les-ecrits-professionnels-du-psychologue>

- Lieu de la formation : NANCY Dates : 14, 15 et 16 nov. 2016 Formation animée par Céline PARISOT
- Lieu de la formation : PARIS Dates : 12, 13 et 14 déc. 2016 Formation animée par Brigitte GUINOT
- Tarifs : Adhérent FFPP : 546 €, Non adhérent FFPP : 793 €



VICTIMES DE TRAUMATISMES : QUELS SOINS ?

Si la prise en charge psychologique des personnes victimes de traumatisme est une situation fréquemment rencontrée par le psychologue, elle n'en demeure pas moins délicate à mettre en œuvre. Ces trois journées aborderont de manière très complète les spécificités de ces prises en charge.

Fiche site EPEP: <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/victimes-de-traumatismes>

- Lieu de la formation : PARIS Dates : 19, 20 et 21 déc. 2016
- Lieu de la formation : PARIS Dates : 14, 15 et 16 nov. 2016
- Lieu de la formation : NANCY Dates : 28, 29, 30 nov. 2016
- Formation animée par Karin TEEPE
- Tarifs : Adhérent FFPP : 598 €, Non adhérent FFPP : 855 €



PSYCHOLOGUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : SE PRÉPARER AU CONCOURS

Vous êtes psychologue contractuel de la FPH et envisagez de devenir titulaire. Préparez-vous activement et concrètement au concours en participant aux deux journées de formation proposées par la FFPP.

Fiche site EPEP <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/preparation-concours-fph>

- Lieu de la formation : PARIS Dates : 13-14 octobre 2016
- Lieu de la formation : BORDEAUX Dates : 7-8 novembre 2016
- Formation animée par Gladys MONDIÈRE ou Marie-Thérèse FOURGEAUD
- Tarifs : Adhérent FFPP : 195 €, Non adhérent FFPP : 278 €

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs et prochaines dates pour chaque formation sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

CONGRÈS

« INTERVENTIONS EN NEUROPSYCHOLOGIE : DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA REMÉDIATION » (CNNC2)

2^e congrès national de neuropsychologie clinique organisé par l'OFPN, les 14 et 15 octobre 2016 à Nîmes

Ce congrès professionnel a pour objectif de répondre aux attentes spécifiques des psychologues spécialisés en neuropsychologie en leur permettant de :

- se tenir informés de l'évolution des connaissances dans le domaine de la neuropsychologie clinique ;
- mener une réflexion approfondie autour des pratiques professionnelles ;
- partager leur expérience clinique.

À travers des communications scientifiques qui pourront apporter des éléments nouveaux destinés à venir enrichir la pratique clinique, et également à travers des témoignages de collègues venant partager leurs expériences singulières, nous souhaitons faire de ce congrès un moment incontournable pour les psychologues spécialisés en neuropsychologie.

Les communications porteront principalement sur les interventions à visée thérapeutique ou préventive auprès de différents publics. Comme à chaque édition, des thèmes plus transversaux (formation, statistiques, identité professionnelle...) seront aussi

abordés. Une place sera également faite aux autres champs de la discipline, notamment dans le cadre des communications affichées.

Des moments d'échanges sont prévus et nous espérons qu'ils seront le lieu de réflexions permettant de faire évoluer notre spécialité, pour une pratique clinique de haut niveau.

Nous vous attendons nombreux ! Pour que vive la neuropsychologie clinique !

Retrouvez toutes les informations sur le site du congrès : www.cnnc.fr

Préprogramme : <http://www.cnnc.fr/programme/>

 Tarifs :

Adhérents OFPN (adhérents professionnels et étudiants, sur justificatif de l'adhésion) : 100€, Étudiants inscrits en Master de psychologie, sur justificatif du certificat de scolarité : 120€ (attention places limitées), Autres : 230€.

 Bulletin d'inscription :

<http://www.cnnc.fr/wp-content/uploads/2016/05/bulletin-inscription-CNNC2.pdf>



COLLOQUE

PRÉPARER LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PSYCHOLOGUES

OBJECTIFS, MÉTHODES ET RESSOURCES DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA PSYCHOLOGIE

Un débat national organisé par l'École de psychologues praticiens, 16 et 17 septembre 2016 à Paris, organisé en partenariat avec la FFPP

Est-ce qu'au XXI^e siècle, les étudiants en psychologie apprennent de la même façon que ceux du XX^e siècle ? Ce n'est pas certain, puisque la technologie a fondamentalement modifié les modes d'acquisition des savoirs, les méthodologies d'apprentissage, les processus attentionnels et l'implication personnelle dans ces tâches.

Dans les pays anglo-saxons, l'Enseignement de la Psychologie est un objet scientifique reconnu et valorisé qui suscite de nombreuses recherches et des enseignements spécifiques. Les résultats de ce champ de recherche sont appliqués avec succès au bénéfice des étudiants et des enseignants débutants et/ou chevronnés. Le soutien à l'excellence dans l'Enseignement de la Psychologie est très marqué, en particulier aux États Unis et en Angleterre, comparativement à d'autres pays. Il se concrétise par la mise à disposition de cours et d'ateliers concernant l'enseignement de la psychologie, des initiatives promues par les sociétés scientifiques, l'existence de revues spécialisées dans le domaine, des rencontres scientifiques nationales et internationales ainsi qu'une quantité impressionnante de ressources en ligne.

La situation n'est pas identique en France. L'enseignement est peu valorisé dans le parcours professionnel des enseignants-chercheurs. Les départements de psychologie des universités françaises offrent un nombre restreint de cours ou d'ateliers de perfectionnement aux enseignants novices. Les ressources existantes sont

majoritairement optionnelles. L'enseignement de la psychologie est l'objet d'une forte contribution de jeunes chercheurs et de praticiens, intervenants contractuels, qui bénéficient de très peu de soutien institutionnel structuré pour assurer leurs missions.

L'objectif de ce Colloque est d'abord d'examiner les formes actuelles d'apprentissages du côté des « nouveaux » étudiants du XXI^e siècle pour déceler, du côté des enseignants, les « nouvelles » méthodes de transmission des savoirs permettant aux étudiants de s'engager pleinement dans leurs études, et de les réussir dans le plaisir de la découverte et de l'investissement.

L'enseignement de la psychologie ne saurait se concevoir sans l'articuler à la question de la formation au métier de psychologue : la question des stages, de leur encadrement, de leur supervision, la relation entre praticiens et universitaires implique cette réflexion spécifique.

Ce Colloque est un des premiers en France (et dans le monde francophone) à poser la question des rapports entre modalités nouvelles d'enseignement de la psychologie et formation des psychologues. Parallèlement, il vise à lancer et à stimuler débats, initiatives et discussions qui pourront aboutir à la création des ressources significatives permettant à l'Enseignement de la Psychologie d'avoir une place reconnue et valorisée dans le rang des « objets d'étude scientifique ». Il a enfin pour ambition de contribuer à inscrire ce type de réflexion de façon plus pérenne dans le champ de la formation des psychologues.



<http://recherche.psycho-prat.fr/colloque2016/>

 Tarifs :

Individuel : 50 €, Formation Continue : 110 €, Étudiants : 30 €

 Inscription & contacts :
colloqueenseignement@psycho-prat.fr

 Plaquette :
<http://psycho-prat.fr/webuploads/download/11619>

RELIANCE ET TRAVAIL

LA PRÉVENTION DES RPS : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

2^e journée d'étude, 30 septembre 2016 à Marseille

Les services de santé au travail interentreprises (SSTI) ont connu récemment deux réformes importantes (2002 et 2011). L'exercice de la médecine du travail s'inscrit donc aujourd'hui dans un cadre plus large de santé au travail, centré sur des actions de prévention collective menées par et avec des équipes pluridisciplinaires. Ces grands changements combinés à la particularité des risques psychosociaux et leurs enjeux, amènent un certain nombre de questionnements.

Quels sont le processus d'appropriation de la prévention de ces risques ? Selon quelles méthodes et avec quels acteurs ? Comment se construit la culture d'intervention des équipes pluridisciplinaires et comment se transmet-elle aux entreprises adhérentes avec pertinence et éthique ?

L'association Reliance et Travail, fédère depuis 2012 une grande partie des psychologues et psychosociologues présents au sein des SSTI en France.

Cette journée d'étude sera l'occasion de mettre en lumière les questionnements élaborés au sein de Reliance et Travail afin de les mettre en débat du point de vue des différentes pratiques développées en prévention des risques psychosociaux.

 Inscription : Possible jusqu'au 5 septembre
40€ pour les adhérents R&T
70€ pour les non-adhérents

 Bulletin d'inscription :

http://media.wix.com/ugd/99dff1_9988784b9b8c4adeb3b280c1ef231aba.pdf

 Programme : http://media.wix.com/ugd/99dff1_a6c070e795284cb893c0a06bec3d93ed.pdf

 Lieu : « Maison du BTP »,
344, Boulevard Michelet, 13 009 MARSEILLE

CONGRÈS

33^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PSYCHO-ONCOLOGIE

Du 7 au 9 décembre 2016, à Nantes

Le 33^e congrès de la Société Française de Psycho-Oncologie se déroulera les 7, 8 et 9 décembre 2016 à la Cité des Congrès de Nantes.

Il s'agit du congrès de référence en psycho-oncologie regroupant chaque année entre 400 et 500 participants issus de différentes spécialités médicales (psychiatrie, psychologie, psycho-oncologie, oncologie, soins palliatifs...).

Pour cette nouvelle édition, le comité scientifique a décidé de mettre en avant la thématique « Le corps à l'épreuve du cancer et des traitements »

Ces journées organisées sous forme d'ateliers et de sessions plénières permettront de mieux comprendre les ressources des soins psychiques



ciblés sur le corps : thérapies psychocorporelles, prises en charge pluridisciplinaires de la douleur, prises en charge thérapeutiques en onco-sexologie...

La FFPP est partenaire officielle de cette manifestation, et la Coordination régionale FFPP Pays-de-la-Loire y tiendra un stand pendant les trois jours.

 Renseignements et inscriptions :
tél. 05 57 97 19 19 et site www.sfpo.fr

LECTURE

CLINIQUE DE L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

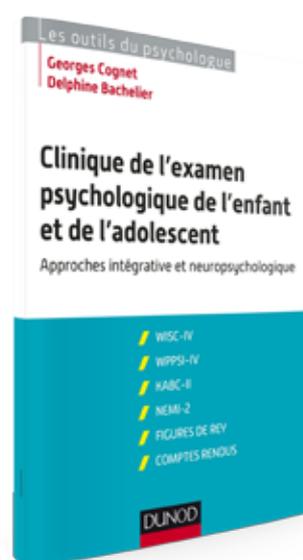
Delphine Bachelier

La FFPP vous propose dans chaque Fédérer des ouvrages récents écrits par des psychologues pour les psychologues. Pour ce livre, Mme Delphine Bachelier a accepté de retracer une partie de son parcours et ce qui l'a menée vers l'écriture. Nous l'en remercions.

Comme la plupart des psychologues, j'ai la chance de travailler au sein de plusieurs structures, sur différentes missions et auprès de populations très différentes. Je suis entrée dans le monde de la psychométrie lors de mon premier stage de psychologie, aux ECPA, il y a une quinzaine d'années. Cette discipline me passionne aujourd'hui, le test étant à la fois un objet d'objectivation et de compréhension des problématiques rencontrées par les patients et un formidable médiateur clinique.

Mon expertise sur la clinique des tests s'est forgée grâce à mes échanges avec les professionnels rencontrés via mon activité de psychologue au Conseil Clinique des ECPA. Mes discussions avec les psychologues, mais aussi avec les orthophonistes, les psychomotriciens, les ergothérapeutes et enseignants spécialisés, mais aussi grâce à ma propre activité clinique, tour à tour en IME, en consultation mémoire ou en libéral auprès d'enfants présentant des troubles des apprentissages.

mais également comme une même observation « armée » pouvait être interprétée différemment selon la formation initiale ou le courant dans lequel se situe le professionnel qui la recueille. J'ai eu la chance et le plaisir de travailler avec Georges Cognet, auteur en plus de ses multiples activités. Il m'a proposé d'écrire à quatre mains un livre pour faire partager notre expérience, nos méthodes et nos recommandations. Pratiquer l'examen psychologique et former des professionnels est une chose, mais écrire sur le sujet en est une autre et ce projet m'est d'abord apparu comme très ambitieux... ! Grâce à son expérience et son expertise, nous nous sommes pourtant mis au travail et avons écrit pendant plus de deux ans un livre sur notre vision, parfois commune, parfois différente mais toujours complémentaire de la clinique de l'examen psychologique avec le WISC-IV, le KABC-II, la WPPSI-IV, la Nemi-2 et la figure de Rey. Nous avons essayé de faire de ce livre un guide le plus pratique possible pour les professionnels, en traitant à la fois des pièges de la cotation, de la liberté que chaque professionnel peut prendre afin d'identifier la performance mais également le potentiel des enfants, des différentes approches dans l'interprétation des profils de résultats et de la rédaction des comptes rendus, en gardant pour seul fil directeur des vignettes cliniques pour illustrer nos propos. Nous avons demandé à des psychologues experts – Claire Meljac, Léonard Vannetzel et Robert Voyazopoulos – la permission de reproduire leurs propres comptes rendus afin de rendre compte de la variété des approches qui permettent toutes, chacune à leur manière, d'aider les jeunes à mieux comprendre les difficultés qu'ils rencontrent et à élaborer avec eux un plan d'action leur permettant de s'épanouir davantage.



Au contact de mes confrères, j'ai appris à me représenter l'intérêt et les limites des différents outils en fonction des problématiques rencontrées par chacun,

MAGAZINES

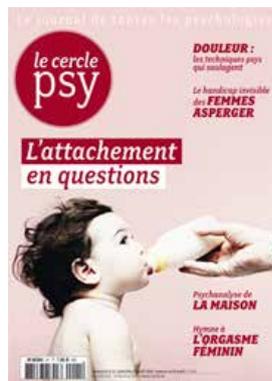
DANS LES KIOSQUES, ÉTÉ 2016



**LE JOURNAL
DES PSYCHOLOGUES**
N° 339
juillet-août 2016

*Penser la psychologie:
d'hier à aujourd'hui*

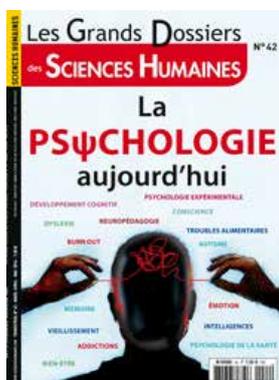
<http://www.jdpsychologues.fr/>



LE CERCLE PSY
N° 21
juin-juillet-août 2016

*L'attachement
en questions*

<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>



**LES GRANDS DOSSIERS
DES SCIENCES HUMAINES**
HORS SÉRIE N° 42
mars-avril-mai 2016

*La psychologie
aujourd'hui*

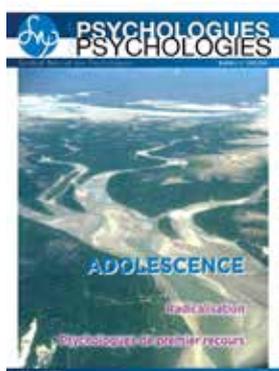
<http://www.scienceshumaines.com/>



SCIENCES HUMAINES N° 283
juillet 2016

*Les nouvelles
psychothérapies*

<http://www.scienceshumaines.com/>



**PSYCHOLOGUES
& PSYCHOLOGIES**
N° 243-244
avril 2016

Adolescence

<http://psychologues.org>



BULLETIN DE PSYCHOLOGIE
N° 540, TOME 68 (FASC. 6)
année 2015

*Noter pour penser,
agir et communiquer :
approches développementales*

<http://www.bulletindepsychologie.net/>

i Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.



9 et 10 sept. 2016 : BF
29 sept. 2016 : BF
14 et 16 oct. 2016 : BF – BFE – CAF
**19 novembre 2016 : Journée d'étude CNCDP
« Commande, Demande, Consentement –
questions déontologiques » à Paris**

L'ADHÉSION À LA FFPP

Adhésion individuelle 2016

(du 01/01/2016 au 31/12/2016)

Catégorie 1	Cotisation normale	100 €
Catégorie 2	Retraité ⁽¹⁾	75 €
Catégorie 3	Non imposables ⁽¹⁾ (justificatifs)	40 €
Catégorie 4	Étudiants ⁽²⁾ à partir du M1 (justificatifs)	20 €

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant et psychologue non imposable, sur justificatif.

Sur tous les tarifs, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale (sur justificatif) : UFMICT-CGT ; FERC-SUP CGT ; FSU ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA (SNPsyN)...

Adhésion organisationnelle 2016

Nombre d'anciens adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : www.psychologue-psychologie.net ou www.ffpp.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- **Nouveau** : réglez votre cotisation **par prélèvement automatique mensuel ou annuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention «cotisation 2016» au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :

✉ siege@ffpp.net

☎ 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

☎ 09 81 38 55 17

S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à celine.parisot@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 09 86 47 16 17 Fax 01 55 20 54 01
E-mail siege@ffpp.net
www.psychologues-psychologie.net